



RAPPORT DE GESTION 2022

Mentions légales

EDITRICE

fondation de prévoyance asmac

CONCEPT, DESIGN ET REALISATION

fondation de prévoyance asmac

Dieser Geschäftsbericht liegt auch in deutscher Sprache vor.

fondation de prévoyance asmac

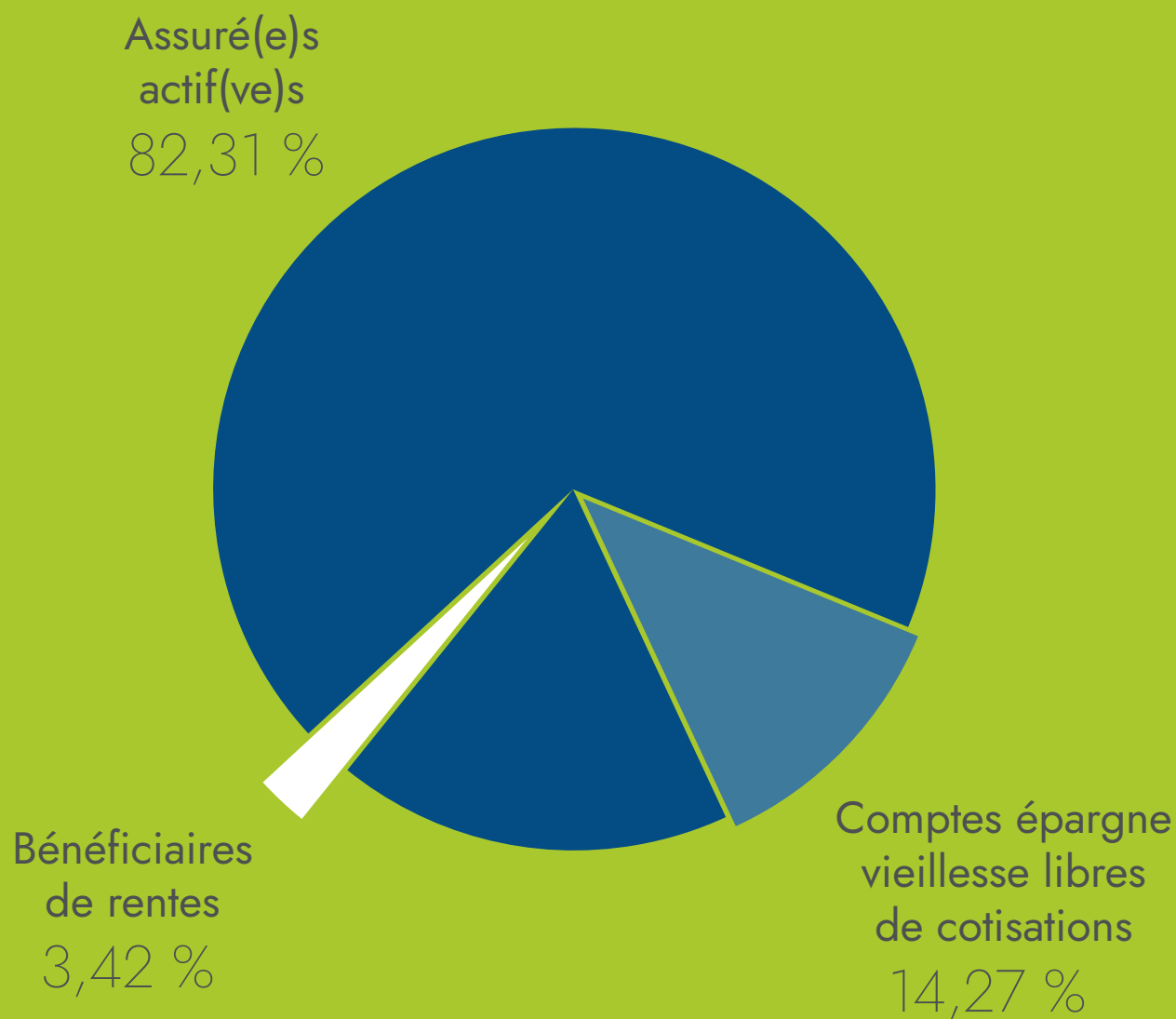
Kollerweg 32

Case postale 389

3000 Berne 6

Table des matières

	Chiffres-clés	4
	Préface	9
	Compte annuel	16
	Annexe	20
1.	Bases et organisation	21
2.	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	26
3.	Nature de l'application du but	31
4.	Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	33
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	35
6.	Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	42
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	60
8.	Exigences de l'autorité de surveillance	61
9.	Autres informations relatives à la situation financière	63
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	63
Appendice 1	Employeurs affiliés	65
Appendice 2	Attestation de l'expert	76
Appendice 3	Rapport de l'organe de révision	77



Chiffres-clés

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	fondation
Couverture des risques sur les salaires jusqu'à CHF 300'000	autonome
Couverture des risques sur les salaires entre CHF 300'001 et CHF 500'000	réassuré
Prévoyance vieillesse	primauté des cotisations
Prévoyance risque	primauté des prestations

Données actuarielles

	2022	2021
Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	5,95 %	5,95 %
Intérêt du capital épargne vieillesse	4,50 %	1,25 %
Intérêt complémentaire unique sur le capital épargne vieillesse au 31 décembre	—	6,75 %
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	104,00 %	116,80 %
Taux de couverture porteur de risque (économique)	107,00 %	123,20 %



Moyenne des charges administratives en comparaison

par dossier d'assuré(e) en francs suisses

fondation de prévoyance asmac

CHF 83.—

Etude sur les caisses de pension 2023 de Swisscanto Prévoyance SA

CHF 327.—

Données actuarielles

	2022	2021
Assuré(e)s actifs(ve)s	23'659	23'121
Comptes épargne vieillesse libres de cotisations	4'102	3'837
Bénéficiaires de rentes	982	904
Moyenne des frais d'administration par dossier d'assuré(e)	168	175
dont les frais d'administration en général (annexe 7.7)	83	87
dont les frais d'administration du placement de fortune (annexe 6.9.11)	85	88
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	2'466'973	2'380'679
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	553'360	505'513
Provisions techniques	80'010	170'600



Ipsach

Lieu	Ipsach
Rue	Schürlistrasse
Année de construction	2001 - 2003
Surface de terrain	9'148 m ²
Nombre d'objets	44
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac

Préface

Rétrospective ...

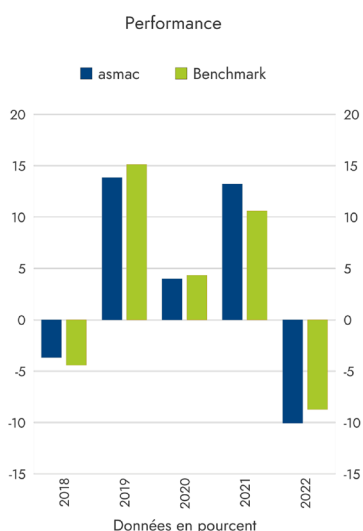
... en général

La levée des mesures du Covid mi-février 2022 a marqué le retour à une certaine «normalité». Les collaborateur(trice)s sont revenu(e)s au bureau et les réunions du conseil de fondation et des comités ont à nouveau pu être effectuées en présence physique. Les possibilités nouvellement acquises de pouvoir participer en ligne aux séances ou de travailler à domicile continuent toutefois à être utilisées.

La transformation numérique nous a également tenus occupés l'année dernière et elle nous défiera et nous accompagnera également pour les années à venir. Par petites étapes mais de manière continue, nous voulons poursuivre la modernisation et la numérisation de la fondation.

Au cours de l'exercice annuel, nos immeubles d'Ostermundigen, Berthoud, Bienne, Lyss et Berne ont été équipés d'installations photovoltaïques. Grâce à la production d'électricité solaire, les stations de recharge pour e-mobility installées dans nos immeubles peuvent être alimentées en courant solaire.

... sur les finances



Les marchés financiers ont évolué de manière négative en 2022, ce qui s'est reflété également sur la performance au 31 décembre 2022, avec une baisse de 10,06 pourcent. Selon l'indice des caisses de pension du Credit Suisse au 31 décembre 2022, les caisses de pension observées ont clôturé l'année 2022 avec une performance moyenne de -10,11 pourcent. Cette évolution négative était due principalement à l'inflation élevée aux États-Unis et en Europe ainsi qu'aux augmentations attendues des taux directeurs. La hausse des prix de l'énergie et le conflit en Ukraine ont également eu un impact négatif sur la performance.

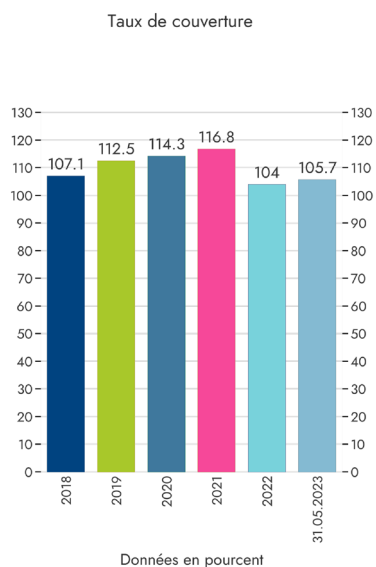
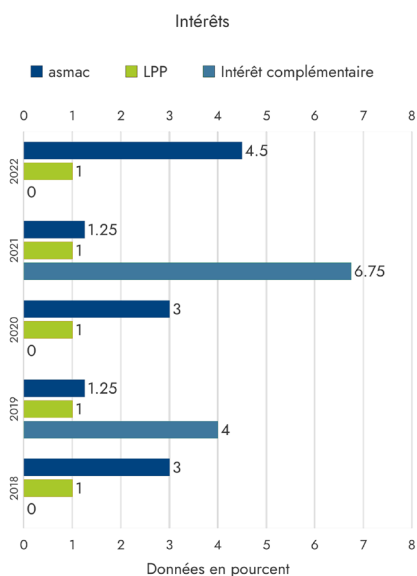
Le déficit a pu être couvert grâce au capital de fondation libre et aux réserves de fluctuation de valeurs entièrement constituées à fin 2021. A la fin de l'exercice annuel, nous affichons un taux de couverture de 104 pourcent et la réserve de fluctuation de valeurs est alimentée à hauteur de 4,09 pourcent (objectif de 14,8 pourcent).

... sur l'activité du conseil de fondation

Au cours de l'exercice annuel, le conseil de fondation s'est réuni une fois pour une séance extraordinaire et trois fois pour des séances ordinaires.

Lors de la séance extraordinaire de janvier 2022, il a été décidé d'une augmentation complémentaire du taux d'intérêt de trois pourcent sur le capital épargne vieillesse en 2022, ceci en plus du taux d'intérêt de 1,5 pourcent déjà fixé en novembre 2021. Les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de conjoint(e)s se sont également vu accorder un versement supplémentaire unique de maximum une rente mensuelle au 31 décembre 2022. L'élévation du taux d'intérêt de trois pourcent ainsi que le versement supplémentaire unique de maximum une rente mensuelle avaient déjà été financés au 31 décembre 2021 par une provision pour les améliorations de prestations décidées.

Lors de la séance à huis clos de deux jours en mars 2022, le conseil de fondation s'est penché de manière approfondie sur les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle, notamment la baisse du taux d'intérêt technique et des taux de conversion. Il est arrivé à la conclusion que la discussion sur d'éventuelles baisses devait être relancée en 2023 et que des mesures immédiates n'étaient pas indiquées.



Lors de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a stipulé la rémunération du capital épargne vieillesse à 1,25 pourcent en 2023; la prime de risque sur les salaires jusqu'à CHF 300'000 reste inchangée au niveau bas de 1,2 pourcent. La prime de risque sur les salaires de CHF 300'001 à 500'000 reste également inchangée à deux pourcent.

Au cours de l'exercice annuel, le conseil de fondation a connu des changements de personnel. Les trois membres sortants Eleonora Riz à Porta, Andreas Woodtli et Vincent Wolff ont pu être remplacés adéquatement par Raphaela Meier, Beatrix Pongracz Leimer et Fabian Kraxner.

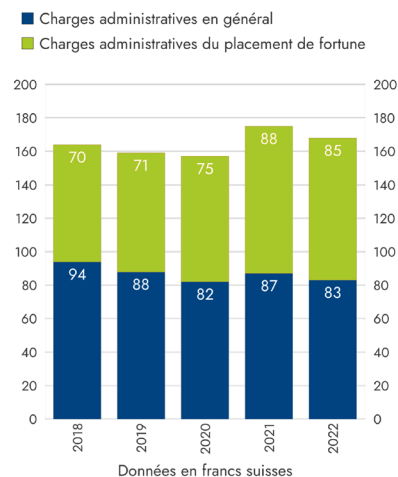
... sur l'activité de l'agence

A la fin de l'exercice annuel, nous gérons le capital épargne vieillesse de 23'659 assuré(e)s actif(ve)s. La part des femmes est de 57,18%. De plus, nous gérons pour 4'102 personnes un compte d'épargne vieillesse exempt de cotisations avec des fonds de libre passage d'assuré(e)s non-actif(ve)s qui suivent une formation continue ou qui ne sont temporairement pas employées par un employeur. L'effectif des bénéficiaires de rentes a augmenté de 78 personnes pour atteindre 982 personnes au total. Avec un rapport de 1 à 24 entre le nombre de bénéficiaires de rentes et celui des assuré(e)s actif(ve)s, la **fondation de prévoyance asmac** affiche toujours une très bonne structure de risque.

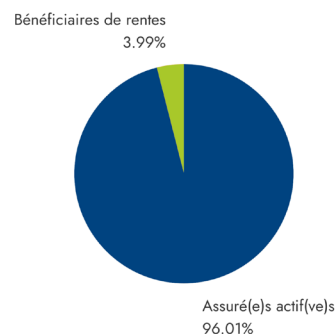
Les frais administratifs s'élèvent au total à 168 francs suisses par dossier d'assuré(e). Ceux-ci se composent de 83 francs suisses pour les frais administratifs généraux et de 85 francs suisses pour les frais administratifs de placements de fortune. En comparaison avec la branche, les frais de la **fondation de prévoyance asmac** restent très bas. Nous accorderons à l'avenir également une grande importance à une qualité élevée à des frais administratifs aussi bas que possible.

A l'occasion des 77 ans de l'asmac, l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique a effectué une tournée à travers la Suisse et s'est arrêtée dans différents hôpitaux. Nous avons pu accompagner l'asmac lors de ses quelques arrêts, ce qui nous a permis d'entrer en contact avec les collaborateur(trice)s de la section ainsi qu'avec leurs membres, qui sont pour la plupart également assurés chez nous.

Charges administratives par dossier



Assuré(e)s actif(ve)s / Bénéficiaires de rentes



Actualités et perspective en bref

L'année boursière 2023 a très bien commencé, avant que la mini-crise bancaire aux Etats-Unis et la reprise du Crédit Suisse par l'UBS ne secouent les marchés au mois de mars. Nous en sommes également touchés. La fusion des deux grandes banques n'a toutefois pas d'impact sur la fondation pour le moment, la fortune de placements étant largement diversifiée auprès de différentes banques, ceci afin de minimiser les risques.

Les marchés se sont redressés en avril et en mai. Fin mai, la performance comprend 4,89 pourcent et nous pouvons afficher un taux de couverture de 105,70 pourcent.

Après plus de 29 ans d'activité au sein de la fondation, Martin Ammann (directeur général adjoint) a pris une retraite bien méritée. Nous tenons à remercier Martin Ammann, également au nom du conseil de fondation, pour sa loyauté ainsi que son engagement de longue date en faveur de la fondation. Son successeur au poste de directeur général adjoint est Fabrice Emmenegger. Il fait partie de la famille asmac depuis presque cinq ans et dirige le département de la prévoyance.

La révision AVS 21 entrera en vigueur le 1er janvier 2024. Cela entraînera des adaptations dans le règlement de la fondation et dans les plans de prévoyance. Les travaux nécessaires seront entrepris rapidement.

La loi révisée sur la protection des données («nLPD») entrera en vigueur le 1er septembre 2023; elle a une grande influence sur le traitement des données au sein des caisses de pension. En collaboration avec d'autres caisses de pension et des prestataires de services externes, nous sommes à la mise en œuvre des dispositions correspondantes.

Connaissez-vous et utilisez-vous déjà notre portail en ligne SPi-Online en tant que personne assurée ou en tant employeur ? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez y accéder à l'adresse suivante: <https://web.vorsorgestiftung-vsao.ch>. Après avoir effectué votre enregistrement, vous aurez à tout moment accès à vos données. En tant qu'employeur, vous pouvez annoncer les entrées, les mutations et les sorties.

Et pour *finir*

... nous remercions, au nom du conseil de fondation et de l'agence, les assuré(e)s actif(ve)s, les bénéficiaires de rentes ainsi que les employeurs affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous adressons également un grand MERCI aux collaborateur(trice)s et aux membres du conseil de fondation pour leur collaboration professionnelle et engagée.



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président



Christoph Rytz
Directeur général

Lieu
Rue

Bienne
Chemin de la Scierie
Route de soleure

Année de construction

2018 - 2022

Surface de terrain


10'984 m²

Nombre d'objets

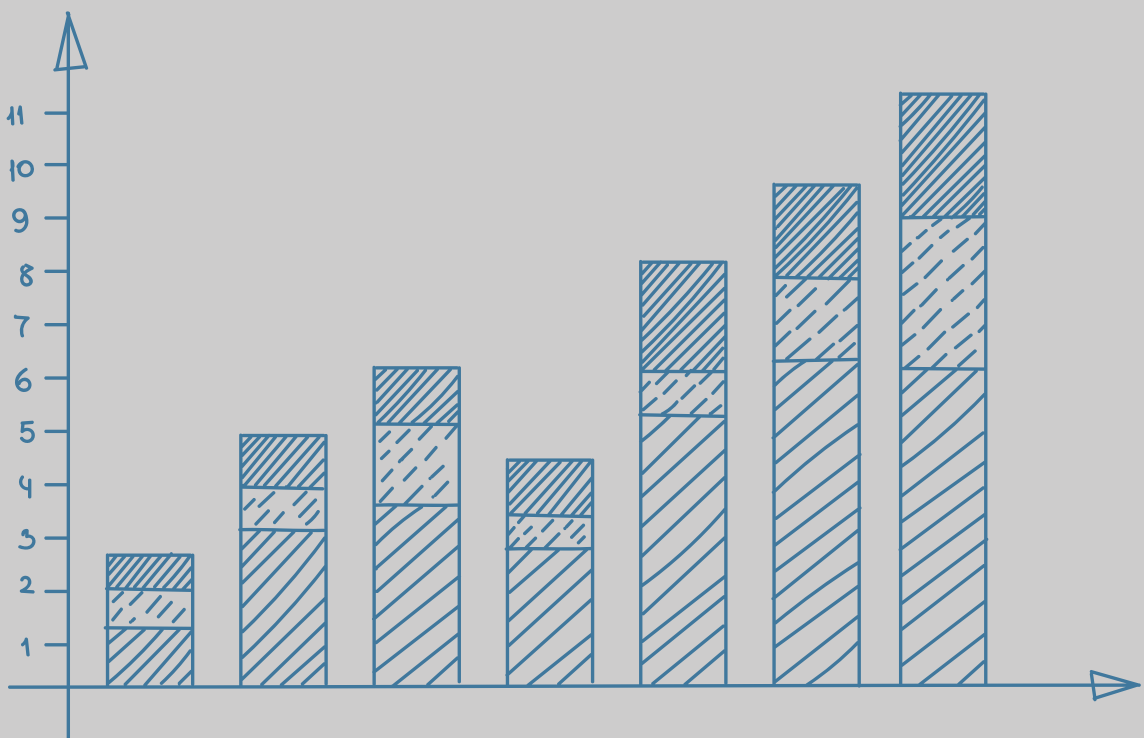
136

Propriétaire

fondation de prévoyance asmac



Bienne



Compte annuel

Compte annuel

en francs suisses

Bilan

au 31 décembre

Actifs <small>Annexe</small>		2022	2021
	Liquidités, placements à terme fixe	656'280'664	738'010'507
	Créances 7.1	9'505'749	8'408'474
	Placements auprès de l'employeur 6.10	33'486'122	25'853'709
	Titres	2'121'728'739	2'412'580'072
	dont en obligations Suisse	367'831'553	314'138'980
	dont en obligations étrangères	154'721'073	151'402'215
	dont en actions Suisse	740'058'889	910'402'558
	dont en actions étrangères	675'574'254	847'756'296
	dont en placements alternatifs	54'925'505	58'509'010
	dont en fonds de placements immobiliers et participations	128'617'466	130'371'014
	Prêts hypothécaires	49'870'175	26'300'700
	Biens immobiliers et immobilisations	361'631'594	368'430'993
	A Placements de fortune 6.5	3'232'503'043	3'579'584'454
	B Compte de régularisation actif 7.2	1'930'599	808'876
	C Actifs provenant de contrats d'assurance	0	0
	Total actifs	3'234'433'642	3'580'393'330

Passifs <small>Annexe</small>		2022	2021
	Prestations de libre passage en suspens et rentes	1'842'076	2'932'736
	Autres dettes 7.3	4'346'987	4'796'729
	D Dettes	6'189'063	7'729'465
	E Compte de régularisation passif 7.4	121'857	357'906
	F Réserve de cotisations d'employeur 6.10	2'370'088	2'042'388
	G Provisions non techniques	0	0
	Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s 5.2	2'466'972'538	2'380'678'746
	Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes 5.4	553'360'417	505'512'715
	Passifs provenant des contrats d'assurance	0	0
	Provisions techniques 5.5	80'010'000	170'600'000
	H Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'100'342'955	3'056'791'461
	I Réserve de fluctuation de valeur 6.4	125'409'680	436'000'000
	J Capital de la fondation fonds libres (+) / découvert (-)		
	Situation en début de période	77'472'111	0
	Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	-77'472'111	77'472'111
	Situation en fin de période	0	77'472'111
	Total passifs	3'234'433'642	3'580'393'330

Compte d'exploitation

au 31 décembre en francs suisses

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>	2022	2021
Cotisations des employé(e)s	129'435'773	126'985'342
dont cotisations d'épargne	119'016'116	116'711'754
dont cotisations de risque	10'419'657	10'273'588
Cotisations des employeurs	153'186'672	150'308'884
dont cotisations d'épargne	141'114'726	138'416'842
dont cotisations de risque	12'071'946	11'892'042
Prélèvement de la réserve de cotisation d'employeurs pour le financement des cotisations	-62'974	-17'193
Cotisations de tiers	0	0
Apports uniques et sommes de rachats	19'377'450	19'852'107
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	390'674	454'000
K Cotisations réglementaires et autres / Apports	302'327'595	297'583'139
Apports de libre passage	117'472'111	104'179'044
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assuré(e)s	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	3'117'502	3'051'302
L Prestations d'entrée	120'589'613	107'230'346
K-L Apports des cotisations et des prestations d'entrée	422'917'207	404'813'485
Rentes vieillesse	-18'414'747	-17'724'708
Rentes survivant(e)s	-4'855'677	-4'874'845
Rentes invalidité	-7'409'031	-8'623'383
Autres prestations réglementaires	0	0
Prestations en capital à la retraite	-24'273'803	-15'533'689
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-379'022	-304'349
M Prestations réglementaires	-55'332'281	-47'060'975
N Prestations extra-réglementaires	-5	9'650
Prestations de libre passage lors de sortie	-337'712'143	-300'787'095
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective	0	0
Versements anticipés EPL / Divorce	-10'242'170	-10'693'662
O Prestations de sortie	-347'954'314	-311'480'757
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-403'286'599	-358'532'082
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s	15'157'000	-27'086'141
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-47'847'702	-38'490'554
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	90'590'000	-81'570'000
Intérêt du capital épargne	-101'450'792	-179'202'241
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	-327'700	-436'807
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-43'879'194	-326'785'744

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>		2022	2021
Rentes et prestations en capital (prestations provenant de la réassurance)		141'377	141'377
Autres prestations d'assurance		0	180'267
Parts aux excédents des assurances		0	0
R Produits des prestations d'assurance		141'377	321'644
Primes d'assurance		-98'711	-214'495
Prime de risque		-98'711	-214'495
Cotisations au fonds de garantie		-1'495'523	-1'501'381
s Charges d'assurance		-1'594'234	-1'715'876
k-s Résultat de l'activité d'assurance		-25'701'443	-281'898'573

Partie relative à la fortune <small>Annexe</small>		2022	2021
Produit liquidités, placements de dépôt à terme fixe	6.9.1	-2'799'634	14'102'186
Produit obligations Suisse	6.9.2	-21'007'582	-1'419'185
Produit obligations étrangères	6.9.3	-4'619'065	-336'114
Produit actions Suisse	6.9.4	-164'506'947	177'147'762
Produit actions étrangères	6.9.5	-162'707'722	183'146'302
Produit placements alternatifs	6.9.6	-3'651'892	16'958'850
Produit fonds de placements immobiliers et participations	6.9.7	-9'337'091	10'597'510
Produit prêts hypothécaires	6.9.8	411'065	256'590
Produit biens immobiliers et immobilisations	6.9.9	12'412'807	10'541'257
Autres intérêts et frais	6.9.10	-1'744'921	-620'359
Frais administratifs du placement de fortune	6.9.11	-2'449'189	-2'444'599
T Résultat du placement de fortune		-360'000'170	407'930'201
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0	0
V Autres produits	7.5	28'750	26'532
W Autres dépenses	7.6	0	-1'690
Administration générale		-2'303'265	-2'360'666
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-58'274	-41'658
Autorité de surveillance		-28'028	-26'174
x Charges administratives	7.7	-2'389'567	-2'428'499
k-x Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-388'062'431	123'627'971
y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		310'590'320	-46'155'860
z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		-77'472'111	77'472'111

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La **fondation de prévoyance asmac** revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, l'exécution de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'asmac, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut aller au-delà des prestations minimales prévues par la LPP.

La fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'adhésion des employeurs est conclue par écrit, sur la base de contrats d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
- révisé le	17 juillet 2021
Règlement de fondation du	1er janvier 2021
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement des provisions du	19 novembre 2019
Règlement d'organisation du	1er janvier 2020
Règlement des placements du	1er janvier 2020
Règlement du comité des prestations du	1er janvier 2020
Directives pour l'octroi de prêts garantis par gage immobilier du	1er novembre 2021
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2021

1.4 Organe suprême, direction et droit de signature

La durée du mandat du conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Conseil de fondation - Représentants des employé(e)s

PD Dr med. **Lorenz Büchler** 

Médecin-chef Chirurgie de la hanche et du bassin, Hôpital cantonal Aarau SA, Clinique orthopédique, Tellstrasse 25, 5001 Aarau

Prof. Dr med. **Urs Eichenberger**, Vice-président  

Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich

Dr med. **Lars Frauchiger**

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit   

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

► Pract. med. **Fabian Kraxner** (date d'entrée 1er août 2022)

Hôpital Affoltern, Sonnenbergstrasse 27, 8910 Affoltern am Albis

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**, EMBA HSG    

CHARITÉ – Médecine universitaire Berlin, Direction service d'urgence toxicologique, Hindenburgdamm 30, DE-12203 Berlin

Dr med. **Eric Odenheimer**, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoune

Dr med. **Gert Printzen** 

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

◄ **Vincent Wolff** (date de sortie 31 juillet 2022)

Doctorant, Institut Banking et Finance, Université de Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)



Conseil de fondation - Représentant(e)s des employeurs

Rolf Curschellas 

Directeur RH, Hôpital universitaire de Zurich, Human Resources Management, Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zurich

Stéphane Johner

Directeur administratif et financier adjoint, Direction des finances opérationnelles, CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois, Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG  

Association des hôpitaux zurichois, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

 **Raphaëla Meier** (date d'entrée 1er décembre 2022)

Directrice du département du personnel, Gestion des ressources humaines, Hôpital universitaire de Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

 **Beatrix Pongracz Leimer** (date d'entrée 1er octobre 2022)

Directrice des ressources humaines soH, Hôpitaux de Soleure SA, Schlössliweg 2-6, 4500 Soleure

 **Eleonora Riz à Porta** (date de sortie 30 novembre 2022)

Responsable du département du personnel, Gestion des ressources humaines, Hôpital universitaire de Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président  

Représentant des institutions de santé du Canton de St-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques  

Représentant de l'Hôpital cantonal Aarau SA, de l'Hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

Nicole Stämpfli, lic. rer. pol.

Direction du personnel, Insel Gruppe SA, Hôp. uni. de Berne, Freiburgstrasse 41, 3010 Berne

 **Andreas Woodtli** (date de sortie 30 septembre 2022) 

Directeur des Services du personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schlössliweg 2-6, 4500 Soleure



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)

Direction

Christoph Rytz, Directeur général

· Droit de signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur général adjoint (jusqu'au 31 décembre 2022)

· Droit de signature collective à deux

Fabrice Emmenegger, Directeur général adjoint (à partir du 1er janvier 2023)

· Droit de signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

· Droit de signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance

Expert

Partenaires contractuels: DEPREZ Experten SA, Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Expert exécutif: Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision

Ernst & Young SA

Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Réviseur principal: Marco Schmid

Global Custodian et Investment Controller

CREDIT SUISSE SA

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'asmac, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel académique en formation continue.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s et compte épargne vieillesse libre de cotisations

Assuré(e)s actif(ve)s	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2022	9'885	13'076	22'961	22'796	165
Entrées	4'120	5'795	9'915	9'240	675
Entrées effectives	2'412	3'293	5'705	5'362	343
Entrées changement interne d'employeur	1'708	2'502	4'210	3'878	332
Départs au total	-3'903	-5'448	-9'351	-9'075	-276
Sorties effectives ¹⁾	-1'128	-1'464	-2'592	-2'601	9
Sorties changement interne d'employeur	-2'775	-3'984	-6'759	-6'474	-285
31 décembre 2022	10'102	13'423	23'525	22'961	564

¹⁾ inklusive Austritte infolge Pensionierung, Invalidität und Tod

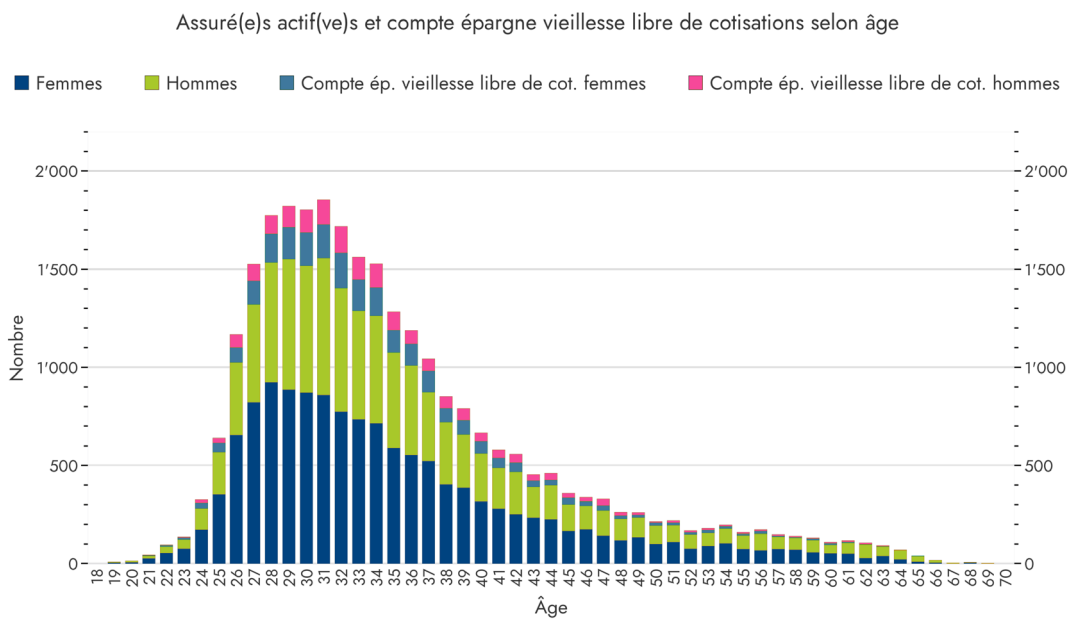
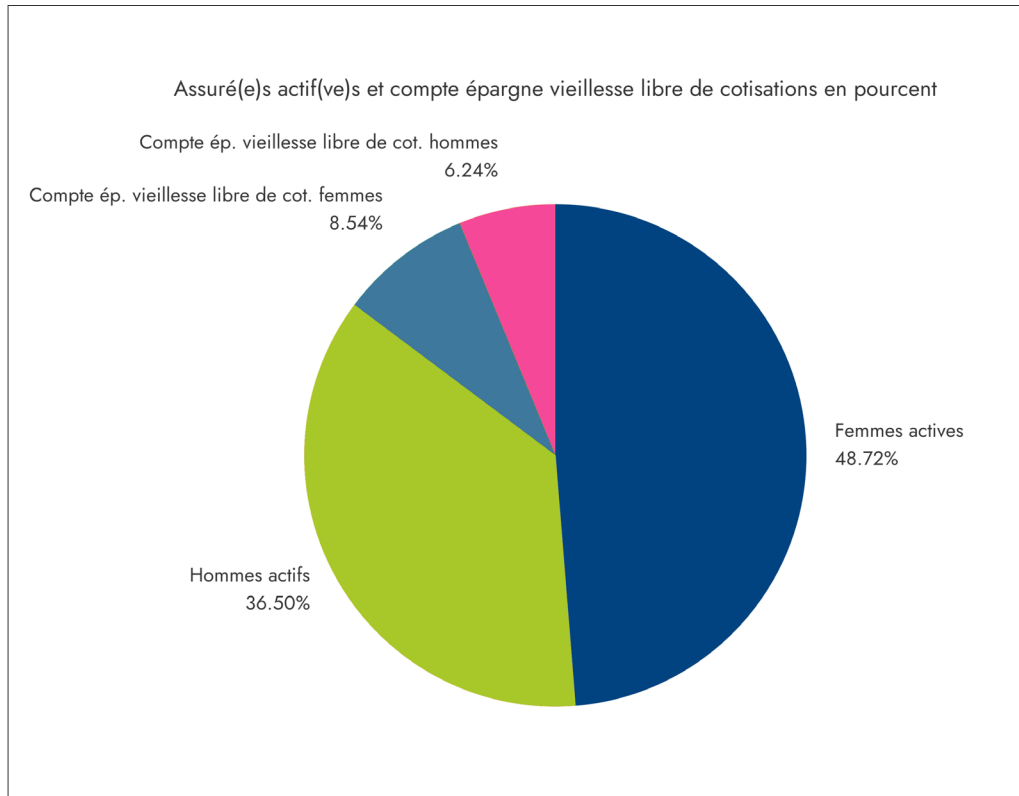
Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2022	45	115	160	131	29
Entrées	95	229	324	326	-2
Départs au total	-111	-242	-353	-297	-56
Sorties	-22	-85	-107	-93	-14
Sorties changement interne d'employeur	-89	-157	-246	-204	-42
31 décembre 2022	29	102	131	160	-29

Total assuré(e)s actif(ve)s	10'131	13'525	23'656	23'121	535
------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	------------

Compte épargne vieillesse libre de cotisations	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2022	1'590	2'247	3'837	3'608	229
Entrées	2'467	3'679	6'146	5'793	353
Sorties ¹⁾	-2'326	-3'555	-5'881	-5'564	-317
31 décembre 2022	1'731	2'371	4'102	3'837	265

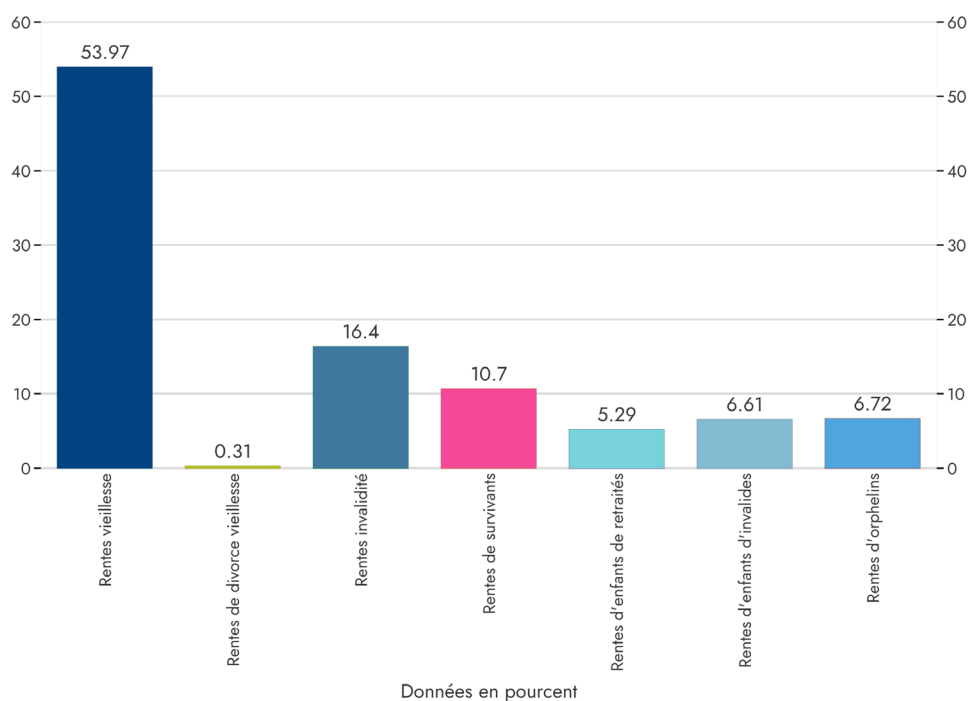
¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'appendice 1.

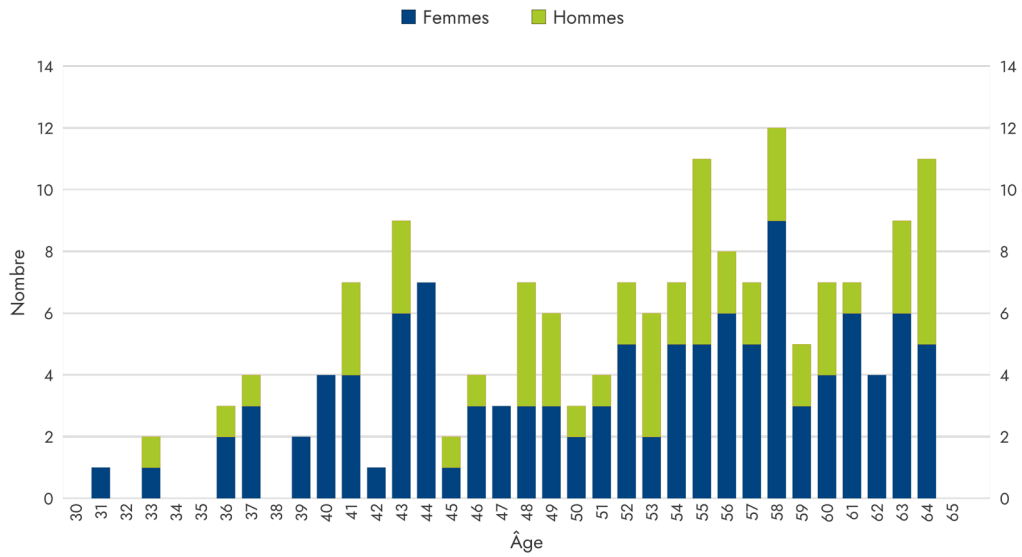


2.2 Bénéficiaires de rentes

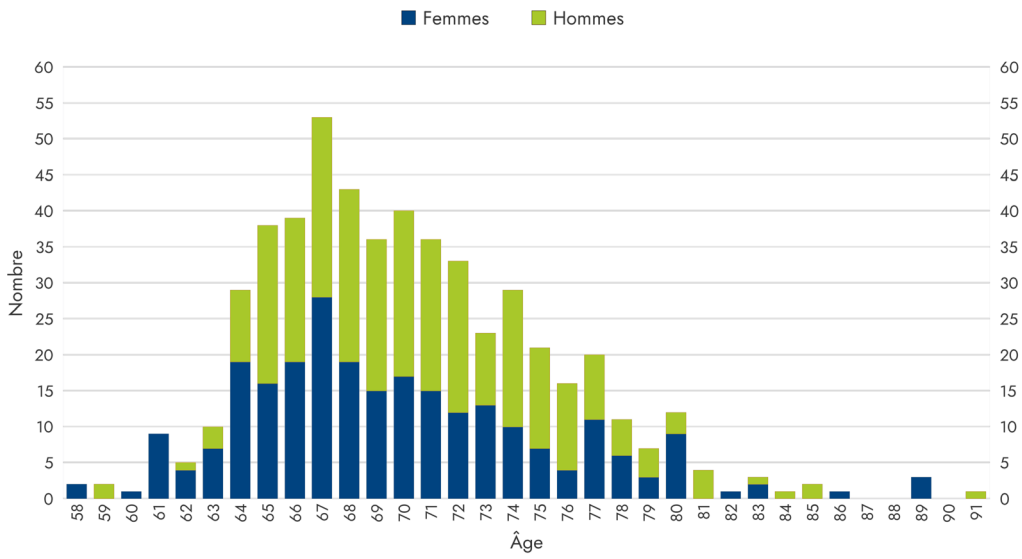
	Rentes vieillesse	Rentes de divorce vieillesse	Rentes d'invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraité(e)s	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2022	475	3	162	97	37	68	62	904
Entrées	67	0	6	11	22	4	9	119
Départs	-12	0	-7	-3	-7	-7	-5	-41
31 décembre 2022	530	3	161	105	52	65	66	982
dont hommes	278	0	53	23	23	36	33	446
dont femmes	252	3	108	82	29	29	31	534




Structure d'âge des bénéficiaires de rentes invalidité



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes vieillesse



An aerial photograph of a residential complex, likely in a city, with several multi-story buildings. The image is overlaid with a complex network of white and light blue lines, resembling architectural or engineering drawings, including floor plans and site maps. The buildings have a mix of light-colored facades and darker sections. A road with a white dashed line runs horizontally across the middle of the image. Several cars are visible on the road and in a parking area. The overall color palette is dominated by the blue and white of the architectural overlays, with the natural colors of the buildings and surrounding environment visible through the semi-transparent layers.

Lieu	Berthoud
Rue	Heimswilstrasse
Année de construction	1980
Surface de terrain	4'593 m2
Nombre d'objets	43
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac

Berthoud

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des contrats d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent un contrat d'adhésion avec la fondation. Le contrat d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont régies par le règlement de fondation entré en vigueur le 1er janvier 2021.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées en fonction du salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pourcent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputables jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprenait 1,2 pourcent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputables entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque se situait à deux pourcent (année précédente: 3,5 pourcent).

Les prestations suivantes sont prises en charge par la fondation sans perception de primes:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation des employeurs ainsi que d'employé(e)s prend effet au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant l'âge de la retraite, à la fin ou à l'interruption du rapport de travail. La libération du paiement des cotisations en cas d'incapacité de gain demeure réservée.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour but d'assurer le risque des personnes de moins de 50 ans affiliées à la fondation et qui ne remplissent plus ou plus entièrement les conditions d'adhésion à la fondation, ceci pour une durée limitée de deux ans maximum. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les personnes qui exercent une activité indépendante ou qui ont annoncé leur départ de Suisse et n'ont pas de domicile en Suisse, qui sont employées par un employeur à l'étranger ou qui bénéficient d'un congé non payé.

Améliorations de prestations décidées

Le conseil de fondation a décidé, lors de sa séance extraordinaire de janvier 2022, d'une élévation complémentaire du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse de trois pourcent pour 2022, ceci en plus du taux d'intérêt de 1,5 pourcent déjà décidé en novembre 2021. De même, un versement complémentaire unique de maximum une rente mensuelle a été accordé aux bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de conjoint(e)s au 31 décembre 2022. L'élévation complémentaire du taux d'intérêt de trois pourcent ainsi que le versement complémentaire unique de maximum une rente mensuelle ont été financés au 31 décembre 2021 par une provision pour les améliorations de prestations décidées.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En raison du résultat financier négatif, le conseil de fondation a décidé, lors de sa séance de novembre 2022, de ne pas intégrer au 1er janvier 2023 le renchérissement de 2,8 pourcent survenu en 2022.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation, sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au 31 décembre 2022:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Des correctifs de valeurs adéquats relatifs aux risques apparents sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

Les placements en Private Equity sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, diminution faite des pertes de valeurs décelables.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. L'évaluation des biens immobiliers a été effectuée au 31 décembre 2019. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont inscrits au bilan à hauteur des frais accumulés. La prochaine évaluation immobilière aura lieu en 2023.

Entreprises start-up

Les participations dans des entreprises start-up sous forme de capital-actions et d'emprunts sont amorties à CHF 1 sur la base du principe de prudence. Un éventuel produit futur est comptabilisé dans le résultat.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur cible est basée sur des considérations économiques-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital lié

Les capitaux de couverture nécessaires ainsi que les provisions techniques sont vérifiés et calculés chaque année par l'expert en assurances.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier n'a été effectuée au cours de l'exercice annuel.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation de prévoyance asmac est une institution de prévoyance autonome.

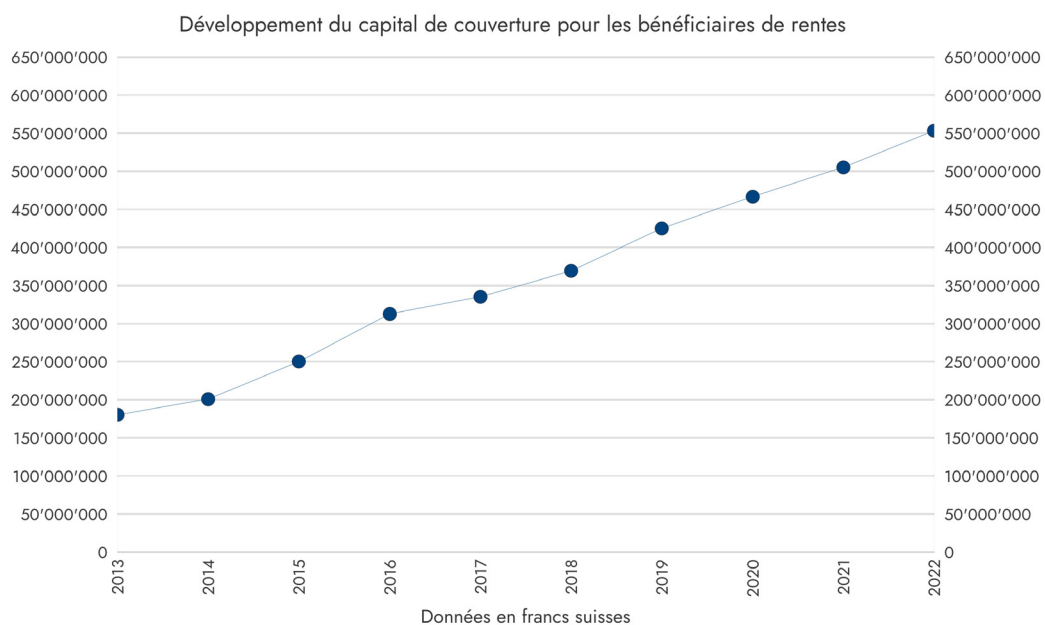
Depuis 2010, les salaires annuels imputables jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

5.2

Développement et intérêt de l'avoire épargne en primauté des cotisations	2022	2021
Situation des avoirs épargne au 1er janvier	2'380'678'746	2'174'390'363
Cotisations épargne des employé(e)s	119'016'116	116'711'754
Cotisations épargne des employeurs	141'114'726	138'416'842
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	1'858'275	2'010'891
Apports uniques et sommes de rachat	19'377'450	19'852'107
Apports de libre passage	117'472'111	104'179'044
Paiement versements anticipés EPL / Divorce	3'117'502	3'051'302
Prestations de libre passage lors de sortie	-337'712'143	-300'787'095
Retraits anticipés EPL / Divorce	-10'242'170	-10'693'662
Prestations en capital lors de retraite	-24'273'803	-15'533'689
Capitaux pour survivants	-379'022	-304'349
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-43'553'091	-26'388'317
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	-963'183	-3'405'793
Intérêt du capital épargne (1,25 pourcent / 3 pourcent)	101'474'304	25'937'246
Intérêt complémentaire 2021 (6,75 pourcent)	-23'512	153'264'995
Dissolution / Constitution capital épargne pour prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	10'256	-31'432
Correction capital épargne suite aux mutations rétroactives	-22	8'541
Situation des avoirs épargne au 31 décembre	2'466'972'538	2'380'678'746

L'augmentation du capital épargne pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré(e)s dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoir de vieillesse disponible.

5.3	Total des avoirs vieillesse selon LPP	2022	2021
	Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	727'553'508	797'576'802
	Intérêt du capital épargne vieillesse LPP	1,00 %	1,00 %
5.4	Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	2022	2021
	Situation du capital de couverture au 1er janvier	505'512'715	467'022'161
	Rentes de vieillesse	-18'414'747	-17'724'708
	Rentes de survivants	-4'855'677	-4'874'845
	Rentes d'invalidité	-7'409'031	-8'623'383
	Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	43'540'431	26'236'913
	Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	963'183	3'405'793
	Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	34'023'544	40'070'784
	Situation du capital de couverture au 31 décembre	553'360'417	505'512'715



5.5

**Composition, développement
et explication des
provisions techniques**

	2022	2021
Fluctuations de risques	22'490'000	22'170'000
Pertes sur retraites	42'250'000	36'480'000
Cas d'invalidité en suspens	15'270'000	14'250'000
Améliorations de prestations décidées	0	74'500'000
Diminution du taux d'intérêt technique	0	23'200'000
Total des provisions techniques	80'010'000	170'600'000

Provision pour les fluctuations de risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeurs correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant respectivement sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert à financer les pertes qui résultent des départs à la retraite en raison des taux de conversion trop élevés par rapport aux bases actuarielles. Conformément au règlement des provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré(e)s actif(ve)s et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans révolus.

Le taux de pourcentage s'élève à cinq pourcent au 31 décembre 2019 et sera ensuite augmenté de 0,5 points de pourcentage pour chaque année civile (situation au 31 décembre 2022: 6,5 pourcent).

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité, connus et inconnus, en suspens. Une part de 50 pourcent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte qu'une partie uniquement des cas d'invalidité en suspens aboutira à un rente.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision sert au financement des améliorations de prestations déjà décidées, en faveur des assuré(e)s, mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance. Le montant de cette provision correspond respectivement aux coûts présumés des améliorations de prestations décidées.

La provision a été utilisée pour couvrir l'élévation du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse ainsi que le versement complémentaire unique de maximum une rente mensuelle aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de conjoint(e)s en 2022.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision a été constituée pour couvrir l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes faisant suite à une future diminution du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Jusqu'au 31 décembre 2022, la banque nationale a augmenté le taux directeur en trois étapes de -0,75 pourcent à un pourcent. Cela a également eu des répercussions sur le taux d'intérêt au comptant des obligations à 10 ans de la Confédération, qui a augmenté de -0,127 pourcent (en début d'année) à 1,565 pourcent.

L'organe suprême de la fondation de prévoyance fixe un taux d'intérêt technique pour l'évaluation des engagements (rentes en cours et, le cas échéant, provisions techniques). Ce faisant il tient compte de la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle. Le taux d'intérêt technique ne devrait pas être supérieur au plafond fixé par la directive technique DTA4. La limite supérieure du taux d'intérêt technique se situait au 31 décembre 2022 à 2,98 pourcent pour les tables générationnelles et a augmenté de respectivement un point de pourcentage respectivement de 0,81 points de pourcentage par rapport à 2020 et 2021.

C'est la raison pour laquelle le conseil de fondation a décidé, lors de sa séance du 17 novembre 2022, de dissoudre entièrement la provision au 31 décembre 2022 au profit du résultat.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise actuarielle date du 31 décembre 2019. Les recommandations principales de l'expert concernent une nouvelle diminution des taux de conversion ainsi que la diminution du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent. Dans le passé, une provision était constituée pour la diminution du taux d'intérêt technique. Les recommandations de l'expert seront examinées par le conseil de fondation.

Lors de sa séance du 24 mars 2022, le conseil de fondation a discuté des recommandations de l'expert. Il est arrivé à la conclusion qu'il n'y a actuellement rien à entreprendre. Une nouvelle expertise est en cours actuellement, sur la base des chiffres au 31 décembre 2022 et des bases techniques LPP 2015, tables générationnelles, ainsi que d'un taux d'intérêt technique de deux pourcent.

La confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle concernant la garantie des obligations légales figure dans l'appendice 2. L'expert établit également les explications et confirmations nécessaires selon la directive CHS PP 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en situation de concurrence».

5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	2022	2021
	Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
	Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification de bases actuarielles et hypothèses

Aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice annuel.

5.9

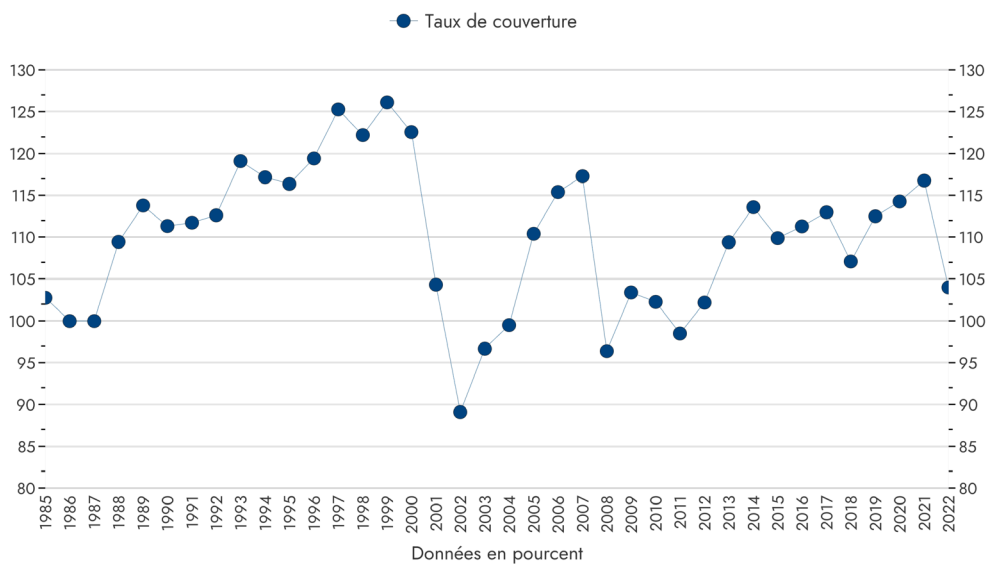
Taux de couverture selon art. 44
OPP 2 au 31 décembre

2022

2021

Actifs (somme du bilan)	3'234'433'642	3'580'393'330
Dettes	-6'189'063	-7'729'465
Compte de régulation passif	-121'857	-357'906
Réserves de cotisations d'employeurs	-2'370'088	-2'042'388
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	3'225'752'635	3'570'263'572
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'100'342'955	3'056'791'461
Taux de couverture	104,00 %	116,80 %

Evolution du taux de couverture selon article 44 OPP 2



5.10

Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre	2022	2021
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	3'225'752'635	3'570'263'572
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	-586'851'000	-637'048'000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	-553'360'417	-528'712'715
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	-33'490'583	-108'335'285
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2'638'901'635	2'933'215'572
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	2'466'972'538	2'380'678'746
Taux de couverture	107,00 %	123,20 %

Le degré de couverture sous risque

Le degré de couverture sous risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La tolérance au risque d'une institution de prévoyance se compose de la tolérance au risque financière et structurelle. Le degré de couverture sous risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties relativement aux engagements est élevée, plus les risques se concentrent sur les assurés actifs. Le degré de couverture sous risque apporte la transparence nécessaire sur les assurés actifs. Contrairement au degré de couverture selon article 44 OPP 2, le degré de couverture sous risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que de structure de caisse de pensions (part de rentiers), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour le calcul à partir du 31 décembre 2017, sont utilisées les bases actuarielles LPP 2015 (tables générationnelles avec le modèle Menthonnex). L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité des placements, conseiller et gestionnaire en placements, règlement des placements

En tant qu'organe suprême, le conseil de fondation est responsable des placements de fortune à moyen et long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de fortune dans un règlement des placements.

Au sein des dispositions de la LPP et du règlement de fondation, le règlement des placements détermine les principes, les objectifs, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par les organismes mandatés, lors de la gestion de la fortune de la **fondation de prévoyance asmac**.

Le conseil de fondation a nommé un comité des placements. Les membres du comité sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée en interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pourcent	Marges		Stratégie	Effectif	
	minimum	maximum		2022	2021
Devises et placements marché monétaire	0,0	25,0	15,0	17,96	18,65
Hypothèques	0,0	8,0	2,0	1,56	0,74
Obligations	4,0	27,0	14,0	16,64	13,33
Obligations francs suisses	3,0	17,0	9,5	11,61	8,92
Obligations devises étrangères	1,0	10,0	4,5	5,03	4,41
Actions	20,0	50,0	42,0	44,56	49,74
Actions Suisse	10,0	26,0	22,0	23,27	25,74
Actions étrangères	10,0	24,0	20,0	21,29	24,00
Placements alternatifs	0,0	8,0	4,0	3,94	3,48
Matières premières	0,0	4,0	2,0	3,23	2,63
Private Equity	0,0	3,0	1,0	0,40	0,66
Infrastructure	0,0	3,0	1,0	0,31	0,19
Biens immobiliers	10,0	30,0	23,0	15,34	14,06
Biens immobiliers Suisse	10,0	30,0	20,0	15,01	13,89
Immeubles	10,0	20,0	15,0	11,32	10,38
Fondation de placement	0,0	4,0	2,0	1,68	1,34
Fonds de placement immobilier et participations	0,0	6,0	3,0	2,01	2,17
Biens immobiliers monde	0,0	6,0	3,0	0,33	0,17
Total			100,0	100,00	100,00
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	28,54	30,36

6.3 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1–3 OPP2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	2022	2021
	Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	436'000'000	389'844'140
	Constitution à charge (+) Dissolution en faveur du compte d'exploitation (-)	-310'590'320	46'155'860
	Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	125'409'680	436'000'000
	Obligations	3'064'855'288	2'946'860'665
	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (14,8 pourcent)	453'600'000	436'000'000
	Déficit de réserves	-328'190'320	0
	Réserve de fluctuation de valeurs disponible en pourcent des obligations	4,09 %	14,80 %

La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeurs nécessaire est calculée selon la Conditional Value at Risk (CVar) Méthode 95 pourcent. Ce faisant, elle doit empêcher, en tenant compte de la moyenne des années de placements défavorables depuis l'introduction de la LPP obligatoire en 1985, que la fondation ne se retrouve à découvert en l'espace d'un an, tout en respectant la stratégie de placements en vigueur.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs comprend 14,8 pourcent des obligations. Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur cible est atteinte, il convient de procéder conformément au règlement des provisions.

6.5

Présentation des placements de fortune par catégorie de placements		2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
	Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	656'281	738'011
	Créances	9'506	8'408
	Placements auprès de l'employeur	33'486	25'854
	Obligations	522'553	465'541
	Obligations Suisse	367'832	314'139
	Obligations étrangères	154'721	151'402
	Actions	1'415'633	1'758'159
	Actions Suisse	740'059	910'403
	Valeurs secondaires	335'546	430'394
	Blue Chips	404'513	480'008
	Actions étrangères	675'574	847'756
	Valeurs secondaires	314'018	414'684
	Blue Chips	345'055	412'098
	Marchés émergents	16'502	20'975
	Placements alternatifs	54'926	58'509
	Matières premières	32'334	28'393
	Private Equity	12'690	23'498
	Infrastructure	9'901	6'618
	Biens immobiliers	128'617	130'371
	Biens immobiliers Suisse	118'003	124'494
	Fondations de placements	54'011	47'387
	Fonds de placement immobilier et participations	63'991	77'107
	Bien immobiliers monde indirects	10'615	5'877
	Titres	2'121'729	2'412'580
	Hypothèques à taux fixe	47'277	22'527
	Hypothèques Libor	1'565	2'752
	Hypothèques variables de 1er rang	913	925
	Hypothèques variables de 2e rang	116	97
	Prêts hypothécaires	49'870	26'301
	Biens immobiliers loués	327'307	285'903
	Copropriétés	0	0
	Constructions en cours	34'271	82'472
	Immobilisations corporelles mobiles	54	56
	Biens immobiliers et immobilisations corporelles	361'632	368'431
	Total placements de fortune	3'232'503	3'579'584



Lieu	Aarberg
Rue	Leimernweg
Année de construction	1999 - 2001
Surface de terrain	3'777 m ²
Nombre d'objets	59
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac

Aarberg

6.5.1 Biens immobiliers direct

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Revenus des loyers p.a. en cas de location complète en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Aarberg									
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	20		20	5'745	4'682	315	5,48
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	20		20	5'610	4'503	310	5,53
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	19		19	5'635	4'906	313	5,56
Berne									
Brunnmattstrasse 85	1962	583	10	2	12	2'795	2'202	142	5,07
Kollerweg 32	1964	1'136	2	1	3	4'641	4'173	219	4,71
Bienne									
Länggasse 2/4/6	2008	1'981	20		20	7'380	7'129	383	5,19
Länggasse 10	2013	1'182	14		14	5'600	4'357	288	5,14
Sägefildweg 45/45a	2018	1'709	20		20	7'995	7'200	396	4,96
Sägefildweg 45g/45h	2021	1'790	26		26	6'600	7'500	397	6,01
Sägefildweg 47/47a/47b	2018	2'358	27	1	28	11'785	10'500	574	4,87
Sägefildweg 47c/47d	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	392	5,94
Sägefildweg 47e/47f	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	389	5,90
Solothurnstrasse 70/72	2022	1'709	23	1	24	5'900	14'600	367	6,22
Berthoud									
Heimiswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	43		43	15'350	14'727	735	4,79
Gland									
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	20		20	9'240	5'866	509	5,51
Ipsach									
Schürlistrasse 34	2001		12		12	3'930	3'450	212	5,40
Schürlistrasse 36	2003		8		8	3'010	2'850	162	5,38
Schürlistrasse 38	2002	7'793	8		8	2'825	2'880	156	5,52
Schürlistrasse 40	2002		8		8	2'990	3'500	160	5,35
Schürlistrasse 42	2003	1'355	8		8	3'075	2'884	163	5,31
Lyss									
Bahnhofstrasse 25	2016	2'161	0	1	1	2'576	1'800	65	2,54
Juraweg 3/3a	2011	986	17		17	7'400	5'813	379	5,12
Kappelenstrasse 28	2005	1'406	12		12	4'540	3'405	242	5,32

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Revenus des loyers p.a. en cas de location complète en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Stiglimattstrasse 11	2016	2'134	11		11	4'625	3'650	227	4,92
Stiglimattstrasse 13	2016	2'134	11		11	4'700	3'650	232	4,94
Stiglimattstrasse 15	2016	1'665	11		11	4'705	3'650	233	4,95
Stiglimattstrasse 17	2016	1'522	11		11	4'655	3'650	231	4,96
Ostermundigen									
Ahornstrasse 10/12	2014	1'834	18		18	7'770	6'220	391	5,03
Ahornstrasse 11	2019	3'896	53		53	18'354	12'500	849	4,62
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2'231	18		18	8'355	7'050	419	5,01
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2'890	30		30	14'140	9'800	695	4,91
Akazienweg 1/3	2017	2'216	22		22	10'440	7'380	508	4,87
Erlenweg 6/8/10	2013	2'130	18		18	9'150	7'750	457	4,99
Eschenweg 2/4	2016	1'927	16		16	7'875	6'400	389	4,94
Eschenweg 6/8/10	2017	2'921	26		26	13'390	9'300	650	4,85
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1'964	18		18	8'725	7'650	435	4,99
Kirschbaumweg 7/9	2013	1'512	12		12	6'180	5'290	307	4,97
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2'545	24		24	10'760	8'580	538	5,00
Schiessplatzweg 12	2017	4'179	0	1	1	785	460	12	1,53
Soleure									
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	3'604	14		14	5'532	4'204	300	5,42
Schöngrünstrasse 47/47A	2005		14		14	5'612	4'182	293	5,23
Villmergen									
Feldstrasse 7	2000	1'352	13		13	4'225	3'912	237	5,62
Feldstrasse 11	2001	1'448	14		14	4'998	4'584	285	5,71
Zollikofen									
Lättenweg 17/19	2022	2'700	12		12	6'560	6'190	328	5,00
Lättenweg 21/23/25/27	2022	4'000	26		26	11'220	11'160	561	5,00
Lättenweg 35/37/39/41	2022	3'800	26		26	10'480	11'160	525	5,01
Lättenweg 43/45	2022	2'500	12		12	6'250	6'330	313	5,00
Total			805	7	812	327'307	239'189	16'683	5,10

Lieu
Rue

Ostermundigen
Ahornstrasse
Akazienweg
Erlenweg
Eschenweg
Kirschbaunweg

Année de construction

2013 - 2019

Surface de terrain

26'066 m²

Nombre d'objets

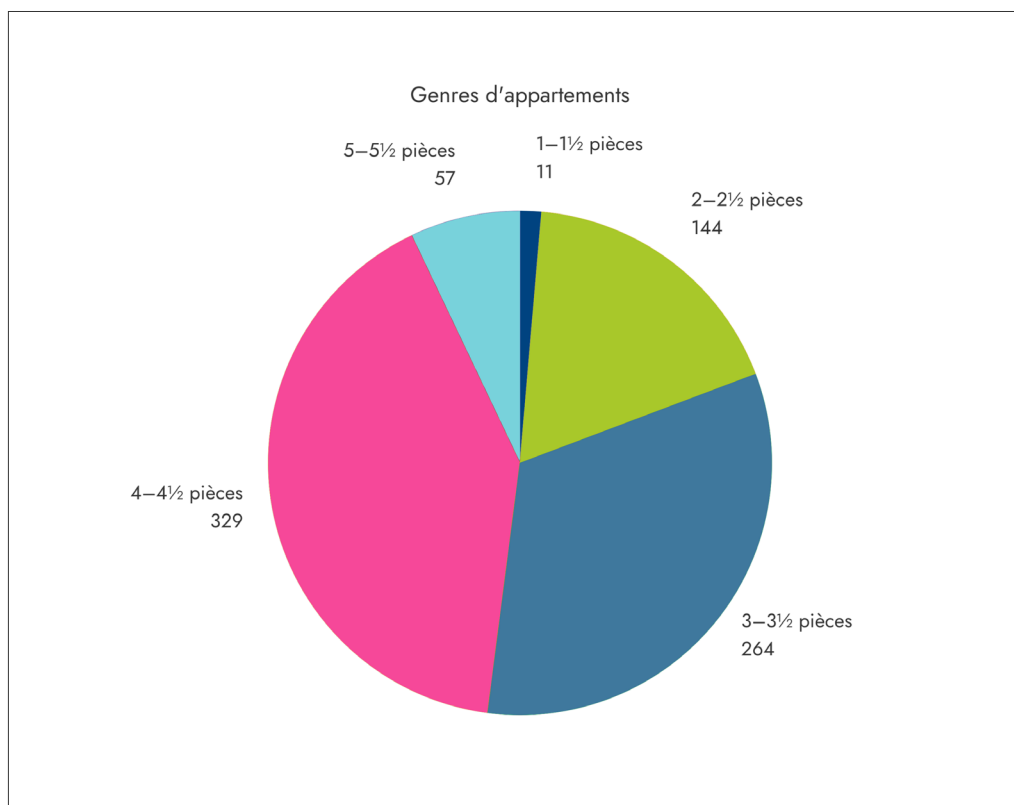
255

Propriétaire

fondation de prévoyance asmac



Ostermundigen



6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice annuel, des opérations à terme ont été en partie effectuées.

Dérivés par catégorie de placements en pourcent	Underlying	Derivate	Long	Short	Valeur du marché		Exposure	
					Marché	Jurid.		
Devise	99,99	0,01	0,65	-0,64	100,00	28,36	28,36	
Devises/Placements marché monétaire	19,93				19,93	19,93	17,95	
Obligations	16,63				16,63	16,63	16,63	
Actions	44,54	0,02	0,02		44,56	44,56	44,54	
Biens immobiliers	15,35				15,35	15,35	15,35	
Hypothèques	1,56				1,56	1,56	1,56	
Placements alternatifs	1,97	1,96	1,96		1,97	3,93	3,93	
Total					100,00			

La structure de la fortune, y compris les expositions des instruments dérivés, se situait dans les limites de l'OPP2 et également dans les marges tactiques de la structure stratégique de la fortune.

6.6.1

Opérations à terme en suspens
au 31 décembre 2022

Montant en devise de base	USD	6'000'000
Montant en contre-devise (taux contractuel)	CHF	5'878'572
Valeur en contre-devise (cours à terme)	CHF	5'543'970
Produit/Perte en contre-devise	CHF	334'602

6.7 Engagements de capitaux ouverts

Lors de l'exercice annuel des engagements de capitaux ouverts s'élevaient à CHF 12'876'000.

Catégorie de placements	Commitment	retiré	ouvert
Fonds immobiliers et participations	38'000'000	35'550'000	2'450'000
Infrastructure	20'000'000	9'574'000	10'426'000
Total	58'000'000	45'124'000	12'876'000

6.8 Valeurs de marché et parties contractants des titres en Securities Lending

Aucun Securities Lending n'a été accordé, ni pour l'exercice annuel ni pour l'exercice précédent.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1

Produit des liquidités et des placements à terme	2022	2021
Produit des intérêts sur avoirs bancaires/postaux	824'591	764
Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	-2'688'460	-4'616'982
Gains et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	-2'360'770	3'263'073
Gains et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	1'425'005	15'455'331
Total produit des liquidités et des placements à terme	-2'799'634	14'102'186

6.9.2	Produit des obligations Suisse	2022	2021
	Produit des intérêts	2'334'356	1'932'802
	Produits et pertes sur cours réalisés	-216'550	-179'000
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-23'125'388	-3'172'987
	Total produit des obligations Suisse	-21'007'582	-1'419'185
6.9.3	Produit des obligations étrangères	2022	2021
	Produit des intérêts	3'768'427	1'557'246
	Produits et pertes sur cours réalisés	-42'243	-71'071
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-8'345'249	-1'822'288
	Total produit des obligations étrangères	-4'619'065	-336'114
6.9.4	Produit des actions Suisse	2022	2021
	Produits des dividendes	19'937'652	17'780'041
	Produits et pertes sur cours réalisés	-299'725	2'201'910
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-184'144'873	157'165'811
	Total produit des actions Suisse	-164'506'947	177'147'762
6.9.5	Produit des actions étrangères	2022	2021
	Produit des dividendes	12'990'191	12'171'359
	Produits et pertes sur cours réalisés	359'250	1'946'542
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-176'057'163	169'028'401
	Total produit des actions étrangères	-162'707'722	183'146'302
6.9.6	Produit des placements alternatifs	2022	2021
	Produits et pertes sur cours réalisés	2'700'146	4'760'105
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-6'352'039	12'198'745
	Total produit des placements alternatifs	-3'651'892	16'958'850

6.9.7	Produit des fonds de placements immobilier et participations	2022	2021
	Produit des intérêts	3'387'953	3'904'275
	Produits et pertes sur cours réalisés	0	1'370'144
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-12'725'044	5'323'091
	Total produit des fonds de placements immobiliers et participations	-9'337'091	10'597'510

6.9.8	Résultat des prêts hypothécaires	2022	2021
	Produit des intérêts des prêts hypothécaires	411'065	256'590
	Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	Total résultat des prêts hypothécaires	411'065	256'590

La **fondation de prévoyance asmac** accorde, dans le cadre des ressources financières à disposition, des prêts garantis par des gages immobiliers à usage propre pour des maisons familiales, mitoyennes ou jumelées, pour des propriétés par étage (appartements en copropriété) et des immeubles de placements (maisons plurifamiliales en propriété privée avec une part commerciale maximale de vingt pourcent, maisons individuelles louées et appartements en propriété par étage). Les prêts garantis par des gages immobiliers ne sont accordés qu'à des particuliers. Aucun crédit de construction ni aucune hypothèque n'est accordé pour des maisons ou appartements de vacances et pour des objets d'amateurs exclusifs difficilement vendables.

Le prêt est accordé sous forme d'hypothèques SARON, d'hypothèques à taux variable et d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible.

Taux d'intérêts hypothécaires au 31 décembre 2022

Hypothèque fixe, durée 3 ans	2,400
Hypothèque fixe, durée 4 ans	2,450
Hypothèque fixe, durée 5 ans	2,500
Hypothèque fixe, durée 6 ans	2,550
Hypothèque fixe, durée 7 ans	2,600
Hypothèque fixe, durée 8 ans	2,650
Hypothèque fixe, durée 9 ans	2,700
Hypothèque fixe, durée 10 ans	2,750
Hypothèque fixe, durée 11 ans	2,800
Hypothèque fixe, durée 12 ans	2,850
Hypothèque SARON de 3 mois	1,400
Hypothèque variable de 1er rang	2,150
Hypothèque variable de 2e rang (obligation d'amortissement)	2,400

Les taux d'intérêts hypothécaires actuellement en vigueur sont en ligne sur notre site internet.

6.9.9

Résultat des biens immobiliers et immobilisations	2022	2021
Produits immobiliers provenant de loyers	16'214'251	14'237'821
Charges immobilières	-3'747'395	-3'654'240
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	0	0
Produits (+) et pertes (-) sur immeubles en Suisse	0	14'107
Amortissement des immobilisations corporelles	-54'049	-56'431
Total résultat des biens immobiliers et immobilisations	12'412'807	10'541'257

6.9.10	Autres intérêts et frais	2022	2021
	Intérêts sur les prestations de sortie	-1'429'306	-314'635
	Frais liquidités et placements à terme fixe	-23'373	-24'025
	Frais obligations Suisse	-145	-330
	Frais obligations étrangères	-24'710	-48'609
	Frais actions Suisse	-48'510	-23'830
	Frais actions étrangères	-178'801	-157'752
	Frais placements alternatifs	-36'449	-22'255
	Frais fonds de placements immobiliers et participations	-3'625	-28'924
	Total autres intérêts et frais	-1'744'921	-620'359

6.9.11	Frais administratifs des placements de fortune	2022	2021
	Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-978'463	-978'519
	Frais administratifs internes (frais de personnel et matériel)	-540'309	-522'757
	Droit de timbre de négociation sur titres	-93'735	-102'180
	Frais administratifs, de dépôt et de Custody	-274'602	-272'471
	Licences informatiques et frais de maintenance	-69'817	-81'111
	Somme de tous les indicatifs de coûts des placements collectifs	-1'470'726	-1'466'080
	Obligations étrangères	-51'078	-53'661
	Actions Suisse Blue Chips	-28'884	-42'235
	Acitons Suisse valeurs secondaires	-45'558	-54'499
	Action étrangères Blue Chips	-126'416	-148'825
	Action étrangères valeurs secondaires	-178'463	-178'901
	Fonds de placements immobiliers et participations	-796'861	-782'515
	Placements alternatifs	-243'466	-205'444
	Total des frais administratifs des placements de fortune	-2'449'189	-2'444'599

Explications relatives aux frais de gestion de fortune

Chiffres clés des coûts	2022	2021
Total des placements de fortune globale	3'232'503'043	3'579'584'454
Placements de fortune transparents en terme de coûts	3'232'503'043	3'572'058'224
Placements de fortune non-transparentes en terme de coûts	0	7'526'230
Taux de transparence des coûts	100,00 %	99,79 %
Frais de gestion de fortune comptabilisés en pourcentage des placements de fortune transparents en terme de coûts (TER)	0,08 %	0,07 %

Placements de fortune non-transparentes en terme de coûts		2022	2021
Catégorie de placements	Nom du produit	Valeur du marché	Valeur du marché
Actions étrangères Blue Chips	Act. iShares MSCI Taiwan Capped ETF USD 0.001	1)	1'545'866
Actions étrangères valeurs secondaires	Act. iShares MSCI Japan ETF USD 0.001	1)	5'980'364
Actions étrangères valeurs secondaires	Olympia RTL INTL Rec	0	0
Actions étrangères valeurs secondaires	SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	0	0
Total des placements de fortune non-transparentes en terme de coûts		0	7'526'230

1) nouvellement géré sous placements de fortune transparents en terme de coûts

6.9.12

Performance du placement de fortune en pourcent

2022

2021

Liquidité et placements sur le marché monétaire	-0,96	-0,95
Obligations	-4,61	0,55
Obligations Suisse	-6,12	-0,41
Obligations étrangères	-2,07	2,73
Actions	-18,74	26,19
Action Suisse	-18,40	23,78
Blue Chips	-14,18	23,63
Valeurs secondaires	-23,12	23,95
Action étrangères	-19,13	28,83
Blue Chips	-15,23	30,98
Valeurs secondaires	-22,57	28,51
Marchés émergents	-26,89	2,34
Placements alternatifs	-2,30	17,52
Matières premières	6,94	12,29
Private Equity	-44,29	48,56
Infrastructure	10,77	8,00
Biens immobiliers	0,70	4,61
Biens immobiliers en Suisse	1,15	4,31
Immeubles	3,78	3,80
Fondations de placements	5,5	4,91
Fonds de placement immobilier et participations	-14,27	6,41
Immobilier monde indirect	-25,43	44,48
Hypothèques	1,09	1,09
Performance sur la fortune globale	-10,06	13,22

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les produits mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

Dans la méthode de calcul «TWR Modified Dietz», un produit est calculé pour chaque mois. La différence de la fortune, corrigée des flux de fonds nets externes, est mise en relation avec le capital investi moyen. Le capital investi moyen se calcule en ajoutant à la valeur de la fortune au début du mois la somme des flux de fonds pondérés par le temps. Afin de présenter le produit total pour une période plus longue, les produits mensuels sont reliés de manière géométrique.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeurs

Placements auprès de l'employeur	2022	2021
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	33'386'122	25'753'709
Participation PK Immo SA	100'000	100'000
Total des placements auprès de l'employeur	33'486'122	25'853'709

La PK Immo SA est à 100 pourcent une filiale de la fondation. La société s'occupe de toutes les questions liées à l'immobilier. Ses services immobiliers comprennent la gestion des immeubles locatifs, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières locations, les évaluations immobilières ainsi que la vente de biens immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2022	2021
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	2'370'088	2'042'388
Total réserves de cotisations d'employeurs	2'370'088	2'042'388

Il existe des réserves de cotisations d'employeurs de neuf employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont rémunérées d'aucun intérêt.

6.11 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.12 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est exercé.

En principe, le vote s'effectue selon les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le conseil de fondation. En cas de divergence avec la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci est effectué dans le sens de la proposition du conseil d'administration. En cas de vote divergent ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, seul le comité des placements est compétent.

Le conseil de fondation est informé, à sa demande, du vote de la direction, respectivement des décisions du comité des placements.

La fondation rend compte de l'exercice des droits de vote sur son site internet au moins une fois par an.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1	Créances	2022	2021
	Divers débiteurs	449'353	355'595
	Impôt anticipé	9'056'396	8'052'878
	Total des créances	9'505'749	8'408'474

7.2	Compte de régulation des actifs	2022	2021
	Actifs transitoires	647	0
	Intérêts courus	1'929'952	808'876
	Total du compte de régulation des actifs	1'930'599	808'876

7.3	Dettes	2022	2021
	Autres obligations	2'846'987	3'296'729
	Comptes courants Fonds de garantie	1'500'000	1'500'000
	Prestations de libre passage et rentes en suspens	1'842'076	2'932'736
	Total des dettes	6'189'063	7'729'465

7.4	Compte de régulation passif	2022	2021
	Passifs transitoires	121'857	357'906
	Total du compte de régulation passif	121'857	357'906

7.5	Autres produits	2022	2021
	Commission de perception de l'impôt à la source	6'180	6'532
	Prestations à des tiers	21'540	20'000
	Autres produits	1'030	0
	Total des autres produits	28'750	26'532

7.6	Autres dépenses	2022	2021
	Différences arrondies sur cotisations	0	1'690
	Autres dépenses	0	0
	Total des autres dépenses	0	1'690

7.7

Frais d'administration	2022	2021
Frais du personnel	2'012'687	1'997'420
Charges matérielles	362'043	327'733
Organe de surveillance	28'028	26'174
Expert en assurances	28'864	14'733
Contrôle des placements Frais de révision	29'411	26'925
Frais de clarification des cas de prestations	11'146	13'374
Autres frais administratifs	417'389	522'140
Frais administratifs des placements	-500'000	-500'000
Total des frais administratifs	2'389'567	2'428'499

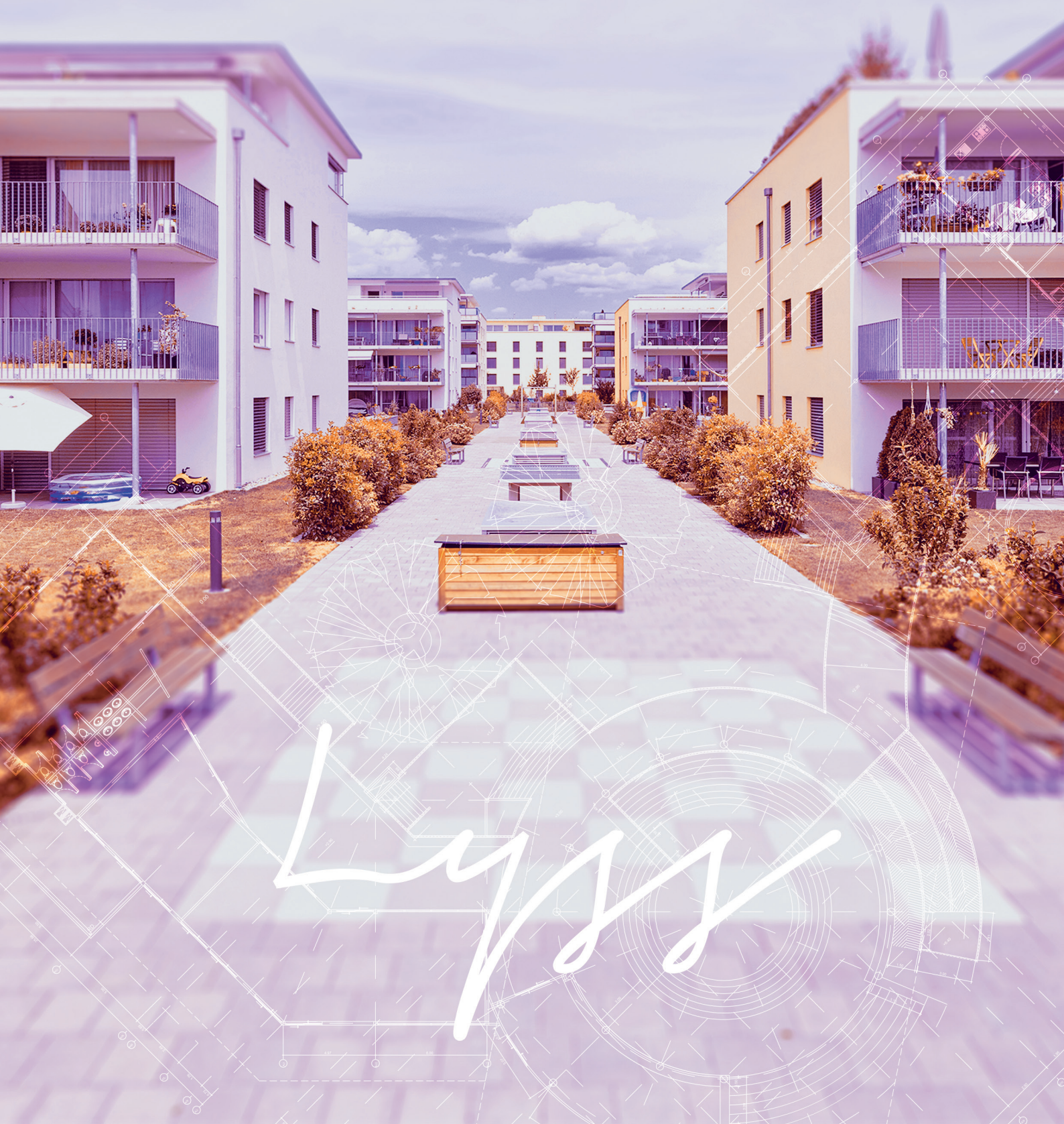
7.8 Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance du 17 novembre 2022, le conseil de fondation a décidé d'utiliser la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.

Lieu	Lyss
Rue	Stiglimattstrasse
Année de construction	2016
Surface de terrain	7'455 m ²
Nombre d'objets	44
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac



9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (article 44 OPP2)

La fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 104 pourcent au 31 décembre 2022.

9.2 Liquidations partielles

Au cours de l'exercice annuel, aucune situation de liquidation partielle, qui aurait conduit à une liquidation partielle, n'a été constatée.

9.3 Mise en gage d'actifs

Comme lors de l'année précédente, au cours de l'exercice annuel également, un dépôt a été mis en gage auprès du CREDIT SUISSE SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses, afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés.

9.4 Crédit Lombard

Il existe un crédit-cadre pour Lombard auprès du CREDIT SUISSE SA, à hauteur de 50 millions de francs suisses, selon contrat du 29 octobre 2020. Le crédit-cadre n'a pas été utilisé au cours des exercices annuels 2022 et 2021.

9.5 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'est en cours à fin 2022.

9.6 Opérations et transactions financières particulières

Aucune opération particulière n'a été enregistrée ni aucune transaction financière n'a été effectuée au cours de l'exercice annuel.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture du bilan.

Lieu	Zollikofen
Rue	Lätternweg
Année de construction	2022
Surface de terrain	13'000 m ²
Nombre d'objets	76
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac



Zollikofen

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la fondation de prévoyance asmac

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	2	10	12	3	10	13	-1
Altstadtpraxis Aarau AG, Aarau	1174	1	-	1	-	-	-	1
Asana Spital Leuggern AG, Leuggern	289	17	7	24	13	8	21	3
Asana Spital Menziken AG, Menziken	291	11	9	20	9	8	17	3
Augenzentrum Brugg AG, Brugg	1181	-	1	1	-	-	-	1
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	11	20	31	13	15	28	3
flexMedics AG, Aarau	1138	2	-	2	1	-	1	1
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	284	30	50	80	29	50	79	1
Hirslanden Klinik Aarau AG, Aarau	986	12	10	22	13	8	21	1
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	224	346	570	226	338	564	6
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	143	235	378	133	225	358	20
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	18	65	83	15	63	78	5
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	4	8	12	4	4	8	4
Praxis Dr. K. Hlobil, Zofingen	972	-	2	2	-	1	1	1
Praxis Dr. M. Simonett, Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Psych. Dienste Aargau AG, Windisch	278	63	71	134	51	67	118	16
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	286	11	1	12	10	1	11	1
rentAnesth AG, Aarau	1137	2	1	3	1	1	2	1
Spital Muri, Muri	279	41	42	83	35	47	82	1
spitalzofingen ag, Zofingen	280	21	28	49	20	33	53	-4
Stiftung Blutspende SRK Aargau-Solothurn, Aarau	1124	-	2	2	1	1	2	-
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	8	8	16	5	5	10	6
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Zurzach Care AG, Bad Zurzach	288	6	8	14	6	8	14	-
Appenzell Ausserrhoden								
Hirslanden Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	8	2	10	8	2	10	-
PATHODiagnostics AG, Speicher	1150	-	1	1	-	1	1	-
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Herisau	271	20	31	51	22	23	45	6

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden Klinik Birshof, Münchenstein	899	8	4	12	8	2	10	2
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	1	3	4	1	3	4	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	4	1	5	4	1	5	-
Publiziel GmbH, Münchenstein	1157	-	1	1	-	1	1	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	6	9	15	6	8	14	1
Vista-Klinik AG, Binningen	456	3	4	7	2	2	4	3

Bâle-Ville

Adullam-Spital, Basel	834	4	21	25	6	20	26	-1
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	24	31	55	28	29	57	-2
BetterDoc GmbH Köln, Zweigniederlassung Basel	1159	-	-	-	-	6	6	-6
Clarunis, Basel	1130	16	19	35	17	20	37	-2
Crossklinik AG, Basel	783	8	-	8	8	-	8	-
Endonet AG, Basel	1112	-	1	1	-	1	1	-
Felix Platter-Spital, Basel	246	30	35	65	29	36	65	-
MEDGATE AG, Basel	722	63	156	219	63	168	231	-12
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	1	3	4	1	3	4	-
REHAB Basel AG, Basel	510	9	20	29	12	17	29	-
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	17	28	45	16	22	38	7
Therapiezentrum Basel GmbH, Basel (ex Zentrum f. Suchtmedizin)	260	1	4	5	1	5	6	-1
Trägerverein Swiss Medical Weekly, Basel	1168	2	2	4	-	-	-	4
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	38	41	79	34	49	83	-4
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	37	99	136	38	89	127	9
Universitätsspital Basel, Basel	241	636	801	1'437	636	753	1'389	48
Verein FoyersBasel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	1	2	1	1	2	-
Ärztehuus Buchsi, Herzogenbuchsee	1046	-	-	-	-	1	1	-1
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	3	-	3	3	-	3	-
Ärztzentrum Südbahnhof AG, Bern	1141	1	1	2	2	1	3	-1
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	8	15	23	7	16	23	-
City Notfall AG, Bern	908	16	22	38	18	20	38	-
Hirslanden Bern AG, Bern	858	31	40	71	37	29	66	5
Hirslanden Klinik Linde AG, Biel/Bienne	209	10	3	13	8	3	11	2
Hirslanden OPERA Bern AG, Bern	1171	-	1	1	-	-	-	1
Hôpital de Moutier SA, Moutier	1128	3	11	14	7	7	14	-
Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	43	32	75	31	41	72	3
Insel Gruppe AG, Division Stadtspital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	44	53	97	49	57	106	-9
Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	715	807	1'522	667	780	1'447	75
IPP Bern AG, Bern	1074	-	3	3	-	3	3	-
Kanton Bern, Bern	417	28	42	70	27	36	63	7
Klinik Bethesda, Tschugg (neu Rehaklinik Tschugg AG)	204	11	6	17	10	8	18	-1
Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	4	4	8	5	3	8	-
Klinik SGM, Langenthal	207	1	8	9	1	5	6	3
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	5	3	8	5	4	9	-1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	-	-	-	1	3	4	-4
Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	-	-	-	1	3	4	-4
Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	-	-	-	1	1	2	-2
Lindenhofgruppe, Bern	177	23	33	56	23	30	53	3
Localmed AG, Bern (ex Localmed Aare AG)	1023	5	24	29	3	15	18	11
Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	4	4	8	7	3	10	-2
Medi24 AG, Bern	716	11	19	30	8	13	21	9
Mediservice vsao-asmac, Bern	407	3	7	10	3	7	10	-
mediX bern AG, Bern	946	4	2	6	4	2	6	-
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	-	-	-	-	1	1	-1
PK Immo AG, Lyss	936	9	10	19	7	9	16	3
Praxis Bubenberg AG, Bern	819	10	8	18	11	10	21	-3

Berne	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Praxis Dr. M. Frei-Erb, Thun	1158	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. B. Keller, Bern	851	-	-	-	-	2	2	-2
Praxis Dr. C. Wirz, Biel/Bienne	958	-	2	2	-	1	1	1
Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	14	20	34	19	17	36	-2
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	10	20	30	13	19	32	-2
psy-bern ag, Bern	1044	4	2	6	4	1	5	1
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	28	20	48	30	29	59	-11
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	1	2	1	-	1	1
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	58	85	143	62	75	137	6
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	11	1	12	7	-	7	5
"Réseau de l'Arc SA, SHmier (ex Hôpital du Jura bernois SA, Moutier)"	169	62	75	137	54	71	125	12
Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	-	1	1	-	1	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	2	2	-	1	1	1
Siloah AG, Gümliigen	1132	6	11	17	7	14	21	-4
Spital STS AG, Thun	167	126	140	266	129	132	261	5
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	65	60	125	57	63	120	5
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	85	120	205	73	117	190	15
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	31	51	82	30	51	81	1
Stiftung WHM, Bern	631	9	30	39	17	39	56	-17
Südland Health AG, Bern	1156	1	1	2	-	1	1	1
swissmedic, Bern	203	1	-	1	1	-	1	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	61	73	134	59	59	118	16
Verband vsao, Bern	406	4	9	13	3	10	13	-
vorsorgestiftung vsao, Bern	408	6	8	14	6	7	13	1
vsao Bern, Bern	1118	1	2	3	1	3	4	-1

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	18	36	54	17	42	59	-5

Grisons								
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	1	-	1	1	-	1	-
Flury Stiftung, Schiers	338	6	5	11	9	4	13	-2
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	205	209	414	189	193	382	32
Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis am Bahnhof Cazis AG, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. K. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	13	16	29	18	10	28	1
Spital Davos AG, Davos Platz	539	5	10	15	6	12	18	-3
Stiftung Gesundheitsversorgung Oberengadin, Samedan (ex Spital Oberengadin)	330	23	24	47	24	22	46	1
Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	7	6	13	4	5	9	4

Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	24	38	62	21	38	59	3

Lucerne								
dmmedic GmbH, Luzern	1149	1	-	1	1	-	1	-
Hirslanden Klinik St. Anna in Meggen, Meggen	1100	-	-	-	3	1	4	-4
Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	53	36	89	49	40	89	-
Luzerner Kantonsspital AG, Luzern	212	283	473	756	279	456	735	21
Luzerner Psychiatrie AG, St. Urban	215	45	53	98	44	54	98	-
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	217	-	-	-	1	1	2	-2
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	3	5	2	3	5	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel								
CNP - Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, Neuchâtel	998	11	14	25	-	-	-	25
Fondation ADMED, Cernier	455	1	5	6	-	6	6	-
Réseau Hospitalier Neuchâtelois RHNe, Neuchâtel	960	100	166	266	118	144	262	4
Nidwald								
A.M.I. Agency f. Med. Innov. Switzerl. GmbH, Hergiswil NW	1176	1	-	1	-	-	-	1
Spital Nidwalden AG, Stans	224	17	47	64	19	36	55	9
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	11	18	29	12	18	30	-1
Schaffhouse								
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	41	72	113	37	75	112	1
Schwyz								
AMEOS Seeklinikum Brunnen AG, Brunnen	801	4	5	9	4	2	6	3
AMEOS Spital Einsiedeln AG, Einsiedeln	891	12	7	19	13	9	22	-3
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Spital Lachen AG, Lachen	219	33	40	73	22	38	60	13
Spital Schwyz, Schwyz	220	20	26	46	19	25	44	2
Soleure								
Aare Anästhesie AG, Solothurn	1167	1	2	3	-	-	-	3
Arztpraxis Buch AG, Solothurn	1175	1	-	1	-	-	-	1
GSMN Schweiz AG, Solothurn	1144	2	3	5	2	5	7	-2
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	16	2	18	14	3	17	1
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	178	246	424	176	240	416	8

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
FUB AG, Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	9	12	3	8	11	1
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	8	12	20	12	7	19	1
Hirslanden Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	22	22	44	23	24	47	-3
Hirslanden OPERA St. Gallen AG, St. Gallen	1163	1	-	1	1	-	1	-
Infomed Verlags-AG, Wil	206	1	1	2	1	1	2	-
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	300	379	679	303	393	696	-17
Kliniken Valens, Valens	312	11	22	33	16	16	32	1
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	24	74	98	21	70	91	7
Psychiatrie St. Gallen Nord, Wil SG	310	32	34	66	31	33	64	2
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	-	-	-	2	2	4	-4
Spital Linth, Uznach	304	13	26	39	15	20	35	4
Spitalregion Fürstenland Toggenburg (Spital Wattwil), Wattwil	313	-	-	-	6	2	8	-8
Spitalregion Fürstenland Toggenburg (Spital Wil), Wil SG	316	26	36	62	27	29	56	6
Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland, Rebstein	305	58	91	149	68	89	157	-8
St. Gallische Psychiatrie-Dienste Süd, Pfäfers (neu Psychiatrie St. Gallen)	309	28	34	62	28	35	63	-1
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	3	10	13	2	8	10	3
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	24	18	42	23	17	40	2
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	4	3	7	4	2	6	1
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	14	15	29	11	14	25	4
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	5	2	7	4	2	6	1
Praxis Dr. U. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. M. Nadig, Amriswil	1019	-	2	2	-	3	3	-1
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	8	4	12	11	4	15	-3
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden, Weinfelden	1127	1	1	2	1	1	2	-
Spital Thurgau AG, Frauenfeld	1131	221	294	515	228	252	480	35
Spital Thurgau AG, Praxisgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	-	1	1	1	2	-1
VAMED Management + Service Schweiz AG, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	11	15	26	11	20	31	-5
Vaud								
ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	1	1	-
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	613	930	1'543	595	895	1'490	53
Ensemble Hospitalier de la Côte, Morges	360	48	114	162	50	97	147	15
Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, Yverdon-les-Bains	364	52	81	133	48	82	130	3
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	24	35	59	21	37	58	1
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	42	52	94	35	50	85	9
Hirslanden Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	8	1	9	8	1	9	-
Hirslanden Clinique Cecil, Lausanne	987	5	1	6	4	1	5	1
Hôpital de Lavaux, Cully	462	5	3	8	3	5	8	-
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	28	38	66	25	43	68	-2
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	12	24	36	10	23	33	3
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	94	126	220	75	123	198	22
Institution de Lavigny, Lavigny	362	1	3	4	2	1	3	1
Pôle Santé du Pays d'Enhaut, Château-d'Oex	365	2	3	5	2	3	5	-
Pôle Santé Vallée de Joux, Le Sentier	1145	2	3	5	2	3	5	-
Unisanté - Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	42	81	123	35	93	128	-5
Valais								
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	5	5	10	4	2	6	4
Leukerbad Clinic AG, Leukerbad	382	2	4	6	-	4	4	2
Luzerner Höhenklinik Montana AG, Crans-Montana	381	4	2	6	4	2	6	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	-	1	1	1	1	2	-1
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	7	8	15	5	8	13	2

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zoug								
Hirslanden AndreasKlinik, Cham	989	5	5	10	5	5	10	-
InGold Aesthetics GmbH, Zug	1162	1	1	2	-	-	-	2
Triaplus AG, Oberwil b. Zug	767	-	-	-	-	1	1	-1

Zurich

Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	3	3	6	5	3	8	-2
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	4	-	4	6	1	7	-3
Arud Zentrum für Suchtmedizin, Zürich	165	19	24	43	19	18	37	6
Ärztehaus Stadtrain, Winterthur	1041	1	1	2	1	-	1	1
Ärztetenz Nordwest AG, Zürich	1080	-	-	-	1	-	1	-1
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	2	1	3	2	1	3	-
Clenia Gruppenpraxen AG, Winterthur (neu Clenia Psychiatriepraxen AG)	1072	4	14	18	8	7	15	3
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	140	29	39	68	24	43	67	1
daosoma ag, Zürich	1060	1	1	2	1	-	1	1
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	7	10	17	6	12	18	-1
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	-	3	3	-	3	3	-
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	5	9	14	4	7	11	3
diepraxen Kloten AG, Zürich	1139	1	1	2	2	2	4	-2
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	3	6	9	2	6	8	1
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	8	5	13	8	5	13	-
diepraxen Uitikon AG, Zürich	1133	2	2	4	2	1	3	1
diepraxen Zollikerberg AG, Zürich	1121	2	3	5	2	3	5	-
Epha.ch, Zürich	1075	-	-	-	1	1	2	-2
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	3	8	11	5	8	13	-2
Gesundheitszentren für das Alter, Zürich (ex Pflegezentren der Stadt Zürich)	1040	8	6	14	4	5	9	5
GSMN Schweiz AG, Oerlikon	1092	3	18	21	4	35	39	-18
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	31	46	77	21	47	68	9
Hirslanden OPERA Zumikon AG, Zumikon	1166	1	1	2				
Hirslanden Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	52	80	132	48	70	118	14
Hirslanden Klinik im Park, Zürich	985	16	11	27	20	11	31	-4

Zürich	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	32	53	85	25	50	75	10
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	161	277	438	165	252	417	21
Klenico Health AG, Zürich (ex KLENICO AG)	1087	3	4	7	2	4	6	1
Klinik Lengg AG, Zürich	123	13	14	27	13	11	24	3
Klinik Susenberg, Zürich	569	-	5	5	3	3	6	-1
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	2	5	7	2	4	6	1
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	-	-	-	1	-	1	-1
Medbase AG, Zürich	1143	3	4	7	3	5	8	-1
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	13	17	30	11	18	29	1
MediX zürich AG, Zürich	811	3	1	4	2	1	3	1
Molecular Partners AG, Schlieren	867	68	115	183	56	113	169	14
NICER, Zürich	999	2	4	6	4	3	7	-1
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	2	6	8	-	8	8	-
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	2	3	5	2	3	5	-
Praxis Dr. M. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. M. Szente Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	117	117	234	107	116	223	11
Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	9	2	11	8	1	9	2
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	15	8	23	12	13	25	-2
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	28	37	65	24	38	62	3
Schulthess Klinik, Zürich	124	49	48	97	53	38	91	6
See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	14	25	39	13	30	43	-4
Seismo Verlag AG, Zürich	427	1	4	5	-	5	5	-
Spital Affoltern AG, Affoltern am Albis	119	13	17	30	13	20	33	-3
Spital Bülach AG, Bülach	111	30	77	107	35	77	112	-5
Spital Limmattal, Schlieren	153	72	80	152	51	84	135	17
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	23	50	73	27	46	73	-
Spital Uster AG, Uster	116	39	71	110	43	77	120	-10
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	22	59	81	18	45	63	18
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	9	9	18	11	6	17	1

	Entreprise	Effectif 31.12.2022			Effectif 31.12.2021			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zurich								
Stadtspital Triemli, Zürich	146	100	141	241	87	141	228	13
Stadtspital Waid, Zürich (neu Stadtspital Zürich)	145	27	56	83	28	56	84	-1
Tox Info Suisse, Zürich	500	4	33	37	2	36	38	-1
Universität Zürich, Zürich	927	2'214	2'714	4'928	2'230	2'718	4'948	-20
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	75	58	133	64	65	129	4
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	652	717	1'369	648	718	1'366	3
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	6	7	1	7	8	-1
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	1	2	1	-	1	1
vsao Sektion Zürich, Zürich	877	-	2	2	-	2	2	-
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
ZIO AG, Zürich	1161	1	-	1	1	-	1	-
Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	9	5	14	6	9	15	-1
Zurzach Care Zürich AG, Zürich	1076	-	1	1	1	-	1	-
Assurance risque								
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie A)	9040	29	99	128	45	108	153	-25
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie B)	9050	-	3	3	-	7	7	-4
Total		10'131	13'525	23'656	9'930	13'191	23'121	533

Appendice 2 / Attestation de l'expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon: 044 262 10 52 Homepage: www.deprez.ch

fondation de prévoyance asmac **Confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle**

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous disposons de l'effectif des bénéficiaires de rentes au 1.1.2023 et des règlements de la **fondation de prévoyance asmac**, en particulier le règlement de fondation et le règlement des provisions. Les valeurs effectives ont été calculées, comme l'année précédente, en application des bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0%. Le calcul du capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s a été effectué par la fondation de prévoyance elle-même. Les calculs se basent sur le décompte annuel non révisé et ne sont valables que sous réserve de modifications dans le cadre de la révision.


Chiffres clés de la situation financière au 31 décembre 2022

Fortune de prévoyance	CHF	3'225'752'634
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	CHF	2'466'972'537
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	553'360'417
Provisions techniques	CHF	80'010'000
Total du capital de prévoyance	CHF	3'100'342'954
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		104.0%

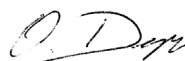
Confirmations

- En tant qu'experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 OPP2 ss., agréés par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous remplissons les exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et dans la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la **fondation de prévoyance asmac**, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses obligations.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert exécutif en prévoyance professionnelle



Dr Philippe Deprez
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 27 avril 2023

Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

Au Conseil de fondation de la
Fondation de prévoyance asmac, Berne

Berne, le 22 juin 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation de prévoyance asmac (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse :

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid (
Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

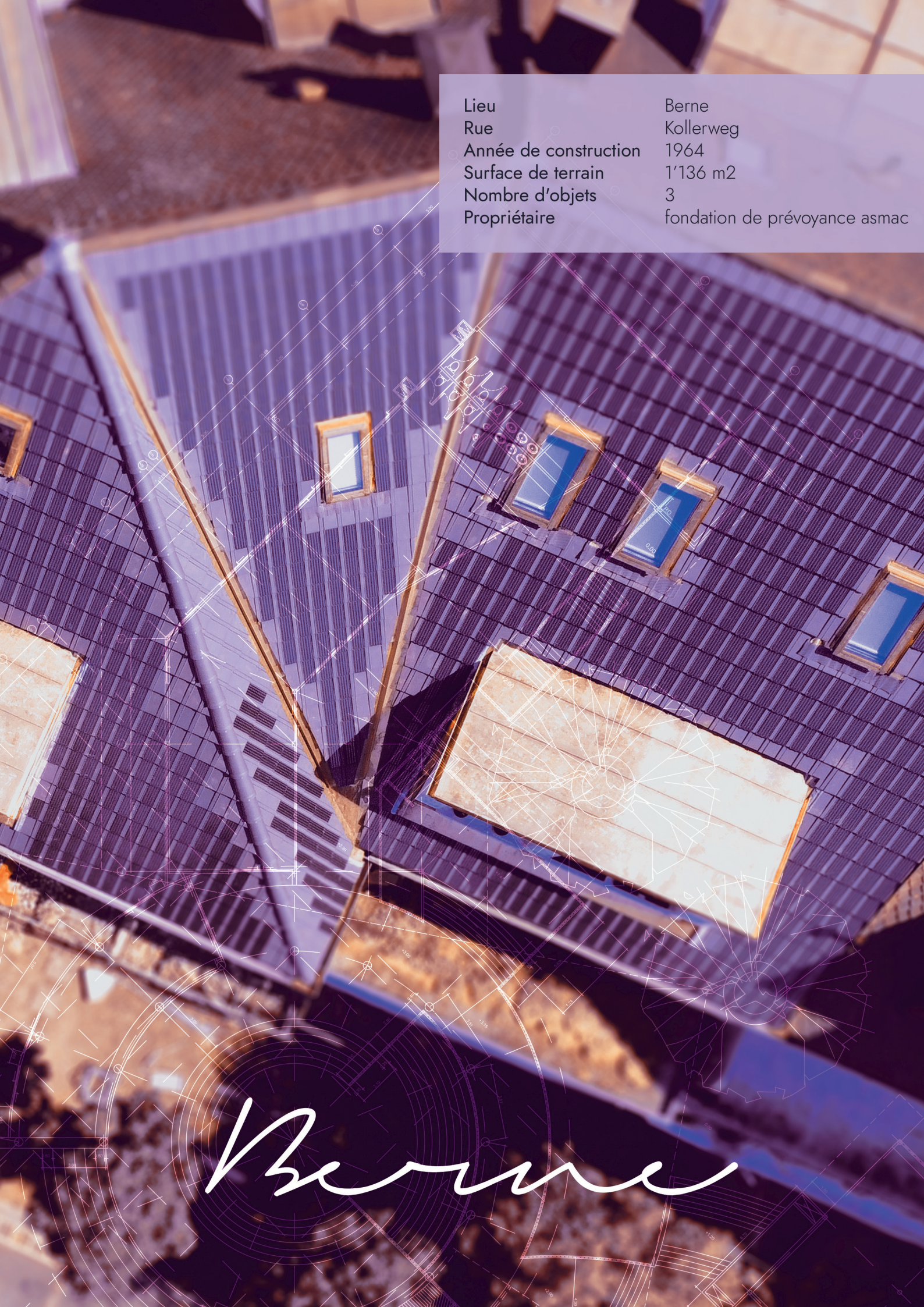


Nicolas Girard
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

An aerial photograph of a building's roof, showing a complex gabled structure with several skylights and dormer windows. The roof is covered in dark grey tiles. Overlaid on the image are various architectural drawings, including floor plans, sections, and elevations, rendered in white and light purple lines. The drawings show structural details, window placements, and roof profiles. The overall color palette is dominated by the purple and blue tones of the drawings and the dark grey of the roof tiles.

Lieu	Berne
Rue	Kollerweg
Année de construction	1964
Surface de terrain	1'136 m ²
Nombre d'objets	3
Propriétaire	fondation de prévoyance asmac

Berne